



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°67-68

1^{er} et 2^e SEMESTRES 2007

SOMMAIRE

Henri Brincard Les registres de catholicité	p. 1
Bernard Delpal Sauvegarde et mise en valeur des archives religieuses contemporaines : un enjeu commun aux archivistes, historiens et chercheurs	p. 2
Kristell Loussouarn Archives du Secrétariat de l'Action catholique française : le « Fonds Courbe » au Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF)	p. 8
Sœur Marie-Odilla Jaugéy Rappels historiques de l'évolution du titre d'Ursulines	p. 13
Sœur Saint Bernard Martin La Communauté des Ursulines de Clermont-Ferrand	p. 17
Sœur Marie-Stéphane et Sœur Marie-Christophe La Compagnie de Sainte-Ursule fondée par Anne de Xaintonge	p. 20
Père Gérard Moussay Brève Histoire des Archives des MEP	p. 24
Yann Celton Rencontre des archivistes de la région Bretagne, 20 avril 2007 Archives de Kermaria, Locminé	p. 34
Fredéric Vienne Réunion des archivistes ecclésiastiques du Nord de la France à Amiens	p. 39

Les registres de catholicité

En des temps récents, plusieurs d'entre nous ont reçu la demande d'autoriser le micro filmage des registres de catholicité. La plupart de ces demandes émanent, d'une manière ou d'une autre, des mormons qui, en raison de leurs convictions, accumulent diverses informations dans leur Centre aux États-Unis.

Au sujet des registres de catholicité, il est sans doute utile d'insister sur ces points :

1 / Les registres doivent être conservés aux archives diocésaines.

2 / Ils ne peuvent être eux-mêmes communiqués.

3 / Lorsqu'il s'agit d'actes dont la consultation est demandée, leur communication par copie ou par microfilm est soumise à des conditions précises qu'un archiviste diocésain bien formé connaît parfaitement.

4 / Il est indispensable de s'assurer que les demandes ne proviennent pas des mormons. En aucun cas, il ne convient d'autoriser un micro filmage de registres de catholicité.

Pour élargir mon propos, qu'il me soit permis en conclusion de citer un extrait du rapport présenté à notre Assemblée plénière de 1999, rapport intitulé « Les Archives de l'Église de France » :

- Il me semble normal que l'Église catholique, tant qu'elle peut le faire, transmette elle-même son patrimoine et qu'elle s'organise elle-même pour accomplir cette mission.

- Les archives diocésaines sont utiles à l'action et à la décision des personnes ayant des responsabilités dans le diocèse et pas seulement à l'érudition. Ces archives sont donc un instrument pastoral et de gouvernement.

- Les archives de l'Église ne sont pas neutres. Elles sont porteuses de la foi des générations passées. Elles ont une valeur historique et spirituelle et doivent être présentées ainsi aux chercheurs. Elles sont un instrument au service de la mémoire de l'Église.

+ Henri Brincard
Évêque du Puy-en-Velay

Le 11 décembre 2006



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°67-68

1^{er} et 2^e SEMESTRES 2007

SOMMAIRE

Henri Brincard Les registres de catholicité	p. 1
Bernard Delpal Sauvegarde et mise en valeur des archives religieuses contemporaines: un enjeu commun aux archivistes, historiens et chercheurs	p. 2
Kristell Loussouarn Archives du Secrétariat de l'Action catholique française : le « Fonds Courbe » au Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF)	p. 8
Sœur Marie-Odilia Jaugey Rappels historiques de l'évolution du titre d'Ursulines	p. 13
Sœur Saint Bernard Martin La Communauté des Ursulines de Clermont-Ferrand	p. 17
Sœur Marie-Stéphane et Sœur Marie-Christophe La Compagnie de Sainte-Ursule fondée par Anne de Xaintonge	p. 20
Père Gérard Moussay Brève Histoire des Archives des MEP	p. 24
Yann Celton Rencontre des archivistes de la région Bretagne 20 avril 2007 Archives de Kermaria, Locminé	p. 34
Frédéric Vienne Réunion des archivistes ecclésiastiques du Nord de la France à Amiens	p. 39

Les registres de catholicité

En des temps récents, plusieurs d'entre nous ont reçu la demande d'autoriser le micro filmage des registres de catholicité. La plupart de ces demandes émanent, d'une manière ou d'une autre, des mormons qui, en raison de leurs convictions, accumulent diverses informations dans leur Centre aux États-Unis.

Au sujet des registres de catholicité, il est sans doute utile d'insister sur ces points :

1 / Les registres doivent être conservés aux archives diocésaines.

2 / Ils ne peuvent être eux-mêmes communiqués.

3 / Lorsqu'il s'agit d'actes dont la consultation est demandée, leur communication par copie ou par microfilm est soumise à des conditions précises qu'un archiviste diocésain bien formé connaît parfaitement.

4 / Il est indispensable de s'assurer que les demandes ne proviennent pas des mormons. En aucun cas, il ne convient d'autoriser un micro filmage de registres de catholicité.

Pour élargir mon propos, qu'il me soit permis en conclusion de citer un extrait du rapport présenté à notre Assemblée plénière de 1999, rapport intitulé « Les Archives de l'Église de France » :

- Il me semble normal que l'Église catholique, tant qu'elle peut le faire, transmette elle-même son patrimoine et qu'elle s'organise elle-même pour accomplir cette mission.

- Les archives diocésaines sont utiles à l'action et à la décision des personnes ayant des responsabilités dans le diocèse et pas seulement à l'érudition. Ces archives sont donc un instrument pastoral et de gouvernement.

- Les archives de l'Église ne sont pas neutres. Elles sont porteuses de la foi des générations passées. Elles ont une valeur historique et spirituelle et doivent être présentées ainsi aux chercheurs. Elles sont un instrument au service de la mémoire de l'Église.

+ Henri Brincard
Évêque du Puy-en-Velay

Le 11 décembre 2006

Sauvegarde et mise en valeur des archives religieuses contemporaines : un enjeu commun aux archivistes, historiens et chercheurs

Comme les autres catégories d'archives, les archives religieuses méritent d'être à la fois sauvegardées, conservées, mises en valeur. Les archivistes savent bien que ce triple impératif est au cœur de leur mission (Jean Favier, Françoise Hildesheimer). S'il est indispensable de rappeler l'expérience déjà acquise, il est en même temps nécessaire de s'interroger sur la nature de ce que l'on nomme couramment « les archives religieuses ». La variété de leurs provenances autant que leur nature et leur fonction incitent à s'interroger sur la place qu'elles occupent au regard des autres catégories d'archives.

Si l'intérêt pour ces archives est ancien, le temps présent se caractérise par un contexte nouveau pour les confessions religieuses et leur présence dans un monde sécularisé. Autrement dit, ce qu'il est convenu de nommer « le fait religieux » nous incite à réfléchir sur les centres d'intérêt et les priorités qui peuvent se dégager au cœur de la mission des archivistes et dans le travail des historiens et des chercheurs. Enfin, pour clore cette première partie, centrée sur la sauvegarde et la mise en valeur des archives, on proposera une série de dispositifs destinés à faciliter l'accès des chercheurs, leur formation sur place si nécessaire, ou encore une sorte d'assistance méthodologique pour ceux qui seraient demandeurs.

Le deuxième partie fait une large place à la question du travail commun aux archivistes et aux chercheurs. Il est banal de rappeler que les besoins sont mutuels et que les intérêts sont partagés. Les historiens ont besoin des archives pour fonder leur recherche. De l'autre côté, l'archiviste ne voit vivre son fonds que dans la mesure où il est fréquenté. Ainsi présentée, la relation paraît pouvoir s'instaurer sans trop de difficulté. Mais il faut tenir compte du contexte de laïcisation et de ce que l'on nomme parfois « le syndrome de la Séparation ». La loi de 1905, en France, a instauré des rapports tout à fait nouveaux entre Églises, État et société en mettant fin au régime concordataire. Dans le domaine des archives religieuses, où le secteur privé est largement prépondérant, la Séparation a laissé des traces encore visibles, suscité des méfiances toujours prêtes à renaître. Il est nécessaire à la fois de tenir compte de ces entraves

et de ces pesanteurs et de trouver les moyens de les surmonter. L'objectif proposé conjointement aux archivistes et aux chercheurs consiste à éviter que le secteur des archives religieuses de soit isolé, comme enfermé dans un ghetto, ce qui serait préjudiciable à l'ensemble de l'activité scientifique et qui affaiblirait la valeur patrimoniale des archives auxquelles nous sommes attachés.

Sauvegarde et mise en valeur

Depuis le Moyen-Âge, l'Église catholique a produit des archives dans le monde séculier et dans le monde régulier : soit pour l'administration des paroisses, communautés rurales, évêchés, assistance et conseil dans l'entourage des princes, soit pour le bon fonctionnement, tant spirituel que temporel, des communautés, aussi bien celles ouvertes au monde que respectueuses d'une stricte clôture. À tous ceux qui ont charge d'âmes, le droit canon a fait obligation de tenir de bonnes archives, d'en assurer la protection, la transmission et le bon usage, disposition qui a été confirmée par la publication du premier Codex. Ces archives fondent la mémoire chrétienne (archives « historiques ») et sont indispensables à l'administration (archives « vivantes »). L'Ancien Régime a étendu l'usage des archives d'origine religieuse et multiplié les points de rencontre entre administration civile et administration spirituelle. Ici, on peut mentionner les registres « BMS » qui rendent compte à la fois des actes essentiels de la vie chrétienne et qui représentent une source démographique extrêmement appréciée. Aussi, dans la logique de la mise à la disposition de la nation des biens du clergé, l'Assemblée nationale a-t-elle décrété, par la loi du 5 janvier 1790, que les dépôts ecclésiastiques devenaient fonds publics (et remplir la série « G » de nos archives départementales). Non sans difficulté, les évêques ont accepté la mesure. Le Secrétariat épiscopal a publié une circulaire qui valide la mesure, même pour les papiers qui n'auraient pas encore été répertoriés (14 novembre 1961).

Le régime concordataire a provoqué un fort développement des archives religieuses, dont une partie, liée à l'administration des cultes, intéresse à la fois le préfet et l'évêque. Ces archives appartiennent au

domaine public et, au besoin, peuvent donner lieu à une mesure de séquestre, comme le stipule l'article 16 de la loi de 1905. Cependant, comme ont pu le constater ceux qui ont travaillé en parallèle dans les dépôts des archives départementales (publiques) et dans les dépôts diocésains (privés), les logiques de classement et de versement dans la série « V » des cultes peuvent varier d'une époque à l'autre à l'intérieur d'un même département, tout comme l'on enregistre de fortes disparités d'un département à l'autre. Si bien que les classements peuvent être très aléatoires. Prenons par exemple le cas des imprimés remplis, dans chaque paroisse, à l'occasion des tournées pastorales des évêques ou des vicaires généraux au XIX^e siècle. Ici, l'on trouvera une série à peu près complète au diocèse, et sans aucun double aux Archives départementales. Ailleurs la situation sera inverse. Dans tous les cas, une double investigation s'avère indispensable pour le chercheur qui travaille avec cette documentation. On peut trouver facilement d'autres exemples : les papiers d'une congrégation soignante, administratrice d'un petit hôpital (municipal ou non), appartiennent-ils à la congrégation, à la ville de rattachement, au diocèse pour la période 1802-1905 ? Et, aujourd'hui, dans quel site le chercheur a-t-il une chance de consulter ces archives ?

Comme on le voit, les archives « religieuses » peuvent être considérées sous des angles bien différents. Comment les décrire et les caractériser ? Comment les différencier des autres catégories d'archives ? Une voie possible est celle de leur statut, public ou privé. La difficulté de cette approche réside dans le fait que les archives religieuses, spécialement les catholiques, relèvent à la fois du très local (la paroisse, le quartier, tel sanctuaire) et du global (si l'on se tourne vers les archives missionnaires, par exemple). Les archivistes et les historiens qui se sont intéressés à ces questions proposent un repérage des sources religieuses qui tienne compte à la fois de l'institution ou de la personne qui est à leur origine et du site qui les conserve. À titre d'illustration, signalons ici l'initiative, déjà ancienne, due à l'Association française d'histoire religieuses contemporaine (AFHRC). En 1978, elle a organisé une journée d'études et diffusé le résumé des quatre exposés qui ont été présentés : celui du Père Huot-Pleuroux sur les archives centrales de l'Église de France, de l'abbé Charles Molette sur celles des congrégations féminines, de Suzanne d'Huart sur les archives privées d'origine religieuse conservées aux Archives nationales, enfin de Philippe Levillain sur quelques archives romaines. Dans le commentaire qu'il donne à propos de cette première initiative, Émile Poulat note qu'il s'agit là d'un début. Il reste selon lui beaucoup à faire du côté des archives privées qui échappent aux dépôts publics, soit en France (comme les fonds privés déposés au

département manuscrits de la Bibliothèque nationale), soit à Rome.¹

Depuis cette journée d'études, l'Église de France s'est dotée d'un centre de dimension nationale, le CNAEF, à Issy-les-Moulineaux (site de Saint-Sulpice). Il vient compléter, sinon chapeauter, l'ensemble des services diocésains d'archives. Cependant, et malgré les versements continus dont bénéficient ces institutions, des secteurs importants de la vie sociale et religieuse sont représentés ailleurs. Les congrégations et instituts de vie consacrée conservent leurs archives tant que c'est possible, et, dans le meilleur des cas, peuvent employer un membre de la congrégation à la sauvegarde et au classement. Les mouvements (action catholique, de jeunesse, scoutisme, syndicats, mutuelles), les institutions laïques, politiques ou non, ont produit leurs propres archives. Celles-ci peuvent demeurer sur place ou émigrer vers des centres de regroupement, comme le CAMT (Centre des archives du monde du travail, à Roubaix), ou des bibliothèques récentes (on peut ici citer le cas des archives de la JEC, conservées par la BDIC de Nanterre) Les archives « religieuses » peuvent alors être considérées comme une composante originale et indispensable des sources à consulter pour travailler sur « les sociétés en mouvement ».²

Variété des provenances, dispersion des lieux de conservation, gamme très étendue des usages possibles, voilà ce qui caractérise les archives religieuses. Mais cette situation est mouvante, en raison des transformations qui intéressent aussi bien la vie des grandes confessions religieuses que la société globale, marquée par une sécularisation sans cesse renforcée. D'un côté, on assiste à une telle pénurie des vocations séculières que le nombre des paroisses catholiques dotées d'un prêtre résident ne cesse de décroître. Le magistère doit imaginer toute sorte de stratagèmes, dont le regroupement des communautés et des quartiers en zones pastorales est un des aspects les plus remarqué. D'un autre côté, les communautés religieuses, masculines et féminines, frappées elles aussi par des crises de vocation, sont conduites à réduire le nombre de leurs maisons, à se regrouper, à centraliser leurs archives. Il arrive aussi que ces archives rejoignent une maison généralice ... à Rome.

¹ Poulat, Emile, « Archives de l'histoire religieuse contemporaine », Journée d'études AFHRC-université de Créteil, 1978, rapport multigraphié, dans : *Archives des sciences sociales des religions*, 1978, vol. 46, n°2.

² Sur ce thème, voir le Colloque international de Dijon : *Archives des sociétés en mouvements. Regards croisés : archivistes et chercheurs*, Université de Bourgogne, 29 septembre-1^{er} octobre 2005 ; organisé par la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (UMS CNRS 2739) et l'Institut d'histoire contemporaine (UMR CNRS 5605). Il y a été beaucoup question de la nature, des multiples provenances, de la conservation (classement) et des usages de ces types d'archives.

Ces faits sont connus. Ils posent en termes nouveaux la question de la sauvegarde et de la conservation des archives. Si l'on considère les papiers issus des paroisses, souvent menacés de dispersion ou de destruction au moment où ferme le presbytère ou la maison paroissiale, il devient de la responsabilité de tous que ce patrimoine puisse être sauvegardé et accueilli par les services diocésains, ou bien, en cas d'impossibilité temporaire, par les centres d'archives municipales ou départementales. En zone rurale, consentir à la disparition de ces archives reviendrait à accepter de se séparer de toute une mémoire collective ou personnelle (une confrérie, un curé ou un vicaire, une école fermée depuis longtemps, des mouvements de jeunes, ligues, croisés, etc.).

Mais le renouvellement des centres d'intérêt apporte de nouveaux espoirs. Depuis une vingtaine d'années, de façon assez exemplaire, les chercheurs se sont intéressés au vaste secteur des mouvements de jeunesse, devenu progressivement un champ à part entière de la recherche historique. Il est remarquable que les spécialistes se sont à la fois croisés et rencontrés. Les chercheurs en sciences sociales se sont intéressés de près aux sources religieuses (comme Dominique Dessertine, ingénieur CNRS, qui travaille sur la sauvegarde de l'enfance), tandis que de façon symétrique des chercheurs habitués des archives religieuses ont apporté une contribution décisive, par exemple à l'étude du scoutisme et du guidisme (en France, sous l'impulsion de Gérard Cholvy). Un récent ouvrage, publié en Belgique, illustre bien le propos : l'étude des mouvements de jeunesse catholique dans l'entre-deux-guerres apporte une contribution originale à la connaissance de toute la société belge et enrichit plusieurs secteurs des sciences humaines : histoire des mentalités, de la vie religieuse, de la pédagogie, de la sociologie de la jeunesse, de la condition féminine, de la littérature spécialisée (que l'on songe à la masse considérable de périodiques, d'albums, de bulletins de formation que ces mouvements ont générés)³

La sécularisation de nos sociétés, les formes nouvelles de vie religieuse, les rapports tout à fait nouveaux que le corps social peut entretenir avec les confessions religieuses, tout cela joue un rôle clef dans la mutation qui se développe sous nos yeux : si les archives religieuses, de façon classique, demeurent indispensables pour une recherche en histoire ou en sociologie religieuse, la nouveauté est bien qu'elles sont de plus en plus sollicitées pour sortir du champ religieux et explorer d'autres champs de la connaissance. En se « sécularisant » le fait religieux devient

l'objet d'une sorte de convoitise scientifique croisée, entre spécialistes du religieux et spécialistes venus d'autres horizons. L'étude du fait religieux tend à ne plus être l'apanage des chercheurs du religieux (on peut dire que le catholicisme devient un objet de science)⁴ tandis que de manière symétrique il devient une clef très utile pour saisir l'histoire globale ou l'histoire profane. C'est l'intuition qui a guidé Régis Debray depuis quelques années dans son approche du fait religieux. Il se défend d'être un historien des religions ou un sociologue au moment où il décrit comme une « dynamique nouvelle (...) le besoin d'archives religieuses, pour aller hors de la religion, hors du religieux, en un mot : utiliser le religieux pour mieux comprendre l'histoire globale »⁵ En veut-on quelques exemples ? Ceux qui travaillent sur l'histoire de la Shoah savent à quel point l'on ne peut se passer des fonds religieux, que ce soit à Rome, dans les diocèses ou au contact de certaines congrégations. Les sources religieuses se révèlent incontournables pour qui veut renouveler l'histoire du conflit algérien jusqu'à l'indépendance.⁶ Enfin, le livre récent de Claude Prudhomme montre que les imbrications sont fortes entre mission et décolonisation et qu'il faut les repérer pour différencier et approfondir les deux phénomènes.⁷

Si l'on veut bien prendre en compte ces mutations, il devient indispensable de définir les modalités d'accès aux archives religieuses, d'améliorer les outils mis à la disposition des archivistes et des chercheurs, et, au besoin, d'assurer des formations dont l'ampleur et la durée seront adaptées aux situations locales.

Par expérience universitaire, nous pouvons insister sur l'extrême utilité des guides mis à la disposition des chercheurs dans le vaste secteur du religieux. Sans vouloir excessivement encenser l'université lyonnaise, on peut citer ici deux instruments qui ont fait leurs preuves : le *Guide du chercheur en histoire religieuse, Département du Rhône*, DEA Lyon 2 et 3 et Saint-Étienne, 1993, 144 p. et Thérèse Vacher, *Les archives des congrégations françaises de Saint-Joseph*, DEA Lyon 2 et 3 et Saint-Étienne, Lyon, 1991, 76 p. Si ces ouvrages ont été appréciés, c'est

³ Rosart, Françoise, Scaillet, Thierry (sous la direction de), *Entre jeux et enjeux. Mouvements de jeunesse catholiques en Belgique 1910-1940*, Louvain-la-Neuve, ARCA-Academia Bruylant, 2002, 324 p.

⁴ *Un objet de science, le catholicisme*, actes du colloque tenu en l'honneur d'Émile Poulat, en 1999 à la Sorbonne, publié par Bayard, 2001, 365 p.

⁵ Debray, Régis, *Le feu sacré, Fonctions du religieux*, Folio-Essais, 2003, 470 p. (voir son « avertissement » pour mesurer l'ampleur du renversement de perspective).

⁶ Nous renvoyons à la thèse de Raphaëlle Branche (2000), publiée sous le titre : *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Gallimard, 2001, 474 p. Nous songeons aussi aux carnets et souvenirs de séminaristes et de prêtres dont la publication a commencé, notamment à Grenoble et Montpellier.

⁷ Prudhomme, Claude, *Missions chrétiennes et colonisation, XVI^e – XX^e siècle*, Cerf, 2004, 172 p.

d'abord en raison des indications pratiques qu'ils fournissent. Le chercheur peut préparer ses contacts et ses déplacements et il sait exactement ce qu'il peut espérer des maisons et des sites détenteurs d'archives. Le « guide » est assez différent de l'inventaire, comme celui que Charles Molette a donné en 1974 sur les *Sources des Congrégations féminines françaises de vie active*, ou de l'inventaire des archives de l'ACA, travail très récent dû à F. Machelart.⁸ Le « guide » donne un état précis des conditions d'accès, des conditions à remplir, des difficultés à considérer. Il s'efforce de s'adapter au milieu des chercheurs (du moins, ceux d'origine universitaire) et part du principe que tous ne sont pas rompus au fonctionnement confessionnel et peuvent même n'avoir aucun lien ni aucune formation de nature confessionnelle. Il faut bien admettre en effet que certains des jeunes chercheurs qui sont conduits à solliciter les archives religieuses dans les sites privés peuvent n'avoir reçu aucune autre éducation religieuse que les rudiments qui sont délivrés – timidement – depuis la publication du rapport Debray⁹ ou bien peuvent appartenir à une confession non-chrétienne. Il est bien certain qu'il est de notre responsabilité — enseignants, chercheurs, archivistes — de faciliter ces explorations inter-religieuses. Elles sont souhaitables sur le plan scientifique, elles sont précieuses sur le plan social dans la mesure où elles peuvent faciliter le « vivre ensemble ».

Comment favoriser l'accès des chercheurs intéressés par les sciences religieuses et le fait religieux ? De façon classique, une fois sur place, en leur communiquant un inventaire des fonds, soit sur support papier, soit par informatique. En leur donnant aussi des points de repère, dans la mesure où les modalités de classement peuvent varier d'un centre diocésain à l'autre. Dans la mesure aussi où les solutions de classement, de regroupement peuvent également différer (par exemple : les actes des visites pastorales, ventilés ici par paroisses, ailleurs regroupés par évêché). Enfin, et là encore, c'est par expérience universitaire que l'on s'enhardit à faire cette recommandation, il est souvent très, très utile que l'archiviste fournisse une sorte d'assistance méthodologique au chercheur, l'initie au vocabulaire, au droit canon, et plus largement aux réalités d'une vie confessionnelle dont des pans entiers deviennent obsolètes et donc, largement inaccessibles. On voit

⁸ Machelart, Félicien, *Inventaire des archives de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France 1919-1964, Fonds J.A. Chollet archevêque de Cambrai*, Septentrion, 2006, 448 p.

⁹ Il y a cinq ans. Depuis, a été mis en place l'Institut européen en sciences des religions (IESR), une structure rattachée à l'École pratique des hautes études (et présidée par Dominique Borne). Sa création, en 2002, répondait aux recommandations du rapport Debray. Elle vise à faire assurer, via les IUFM, une formation aux enseignants, à charge pour eux de diffuser ensuite leur enseignement des religions (monothéistes, pour l'essentiel)

bien ici qu'une collaboration étroite entre archivistes, universitaires et chercheurs est vraiment nécessaire.

Archivistes, chercheurs, lecteurs : des intérêts convergents et des terrains d'entente

Depuis une trentaine d'années, depuis que l'histoire religieuse universitaire s'est renforcée à travers ses professeurs, chercheurs, ses publications et ses méthodes, des travaux ont rapproché les archivistes et ceux qui fréquentent les sites d'archives.¹⁰ De l'EHESS est venue une initiative pionnière en 1958. Émile Poulat, avec l'équipe du Groupe de sociologie des religions (devenu depuis Groupe de sociologie des religions et de la laïcité, ou GSRL) a publié : *Les Semaines religieuses : approche socio-historique et bibliographique des bulletins diocésains français*, (ronéoté, 63 ff, édité par la FNSP- porte sur 87 diocèses, évêchés ou archevêchés). Poursuivant dans cette voie, Jacques Gadille, spécialiste d'histoire missionnaire, publie en 1971 le premier *Guide des archives diocésaines françaises* (Centre d'Histoire du catholicisme, université Lyon II, 166 p.) Se fondant sur les enquêtes de la Société d'histoire ecclésiastique et sur les réponses des archivistes diocésains à des enquêtes locales, l'auteur donne une vue d'ensemble des thèmes de recherche possibles, et de la nomenclature des fonds, classés par diocèses. Ce précieux répertoire met en évidence les richesses des archives diocésaines, mais aussi leur sous-équipement (à l'époque) en inventaires et dépouillements systématiques. Jacques Gadille, en duo avec Philippe Lacoudre, est encore à l'origine d'une entreprise de grande portée. Ensemble, avec l'appui du CNRS, il recrutent des équipes de chercheurs et d'archivistes. Leurs travaux permettent de publier, en 1978 et 1980, les deux volumes du *Répertoire des visites pastorales de la France*, Éditions du CNRS, 1978 et 1980, 371 et 366 p. Ce travail considérable porte sur la période concordataire, à partir de 1801. Il est contemporain du lancement de la série des *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, initiée par le chanoine F. Boulard, portée par des sociologues, des archivistes, des historiens. Vers la même époque, Jean-Marie Mayeur met à la disposition des chercheurs et archivistes un outil précieux, premier grand dépouillement du genre : *Lettres de Carême des évêques français*, publié par le CREDIC, 1981.

De façon symétrique et complémentaire, les archivistes, soit du secteur public, soit attachés à une des grandes confessions existant en France (à l'exception

¹⁰ Bilan d'étape et perspectives dans : *L'Histoire religieuse de la France, XIX-XX^e siècle*, problèmes et méthodes, Beauchesne, Paris, 1975, sous la direction de Jean-Marie Mayeur (large place faite aux confessions chrétiennes).

de l'islam), ont donné des contributions de grande importance. Ceux qui ont fréquenté la série F 19 (Cultes) aux Archives nationales, savent ce que doit la recherche aux guides et répertoires réalisés par Jeannine Charon-Bordas. On retiendra également ici un numéro particulièrement documenté de *La Gazette des Archives*, numéro spécial ayant pour titre : « Archives religieuses et Recherche historique » (année 1994, 2^e trimestre, n° 165). Nadine Gastaldi y présente les « Sources et instruments de recherche pour l'histoire religieuse aux Archives nationales. Section moderne » (p. 144-157). Dans la même livraison, pour le protestantisme, deux contributions sont à retenir : Claude-France Hollard, « Églises protestantes et sources de l'histoire du protestantisme », p. 203-212 et Cécile Souchon, « Les principales églises protestantes en France aujourd'hui », p. 213-219. L'organisation centrale des archives protestantes, malgré les difficultés liées à la structure du protestantisme français, a précédé de quelques années l'équivalent pour l'Église catholique. Pour le judaïsme en général, on se reportera aux *Archives juives*, 1965, deuxième année. Sont présentées les ressources du Consistoire central. Pour les communautés, les investigations sont plus difficiles. On peut utilement s'adresser au Centre de Documentation du Judaïsme Contemporain (CDJC), 17 rue Geoffroy-l'Asnier, dans le bâtiment qui abrite également le Mémorial de la Shoah.

Pour revenir au christianisme, on signalera les importantes contributions dues à Françoise Hildesheimer. Elle s'interroge sur les relations nécessaires entre archivistes et chercheurs (en général)¹¹ Sur la fréquentation des dépôts d'archives, dans : « Fonds fermés, fonds morts ? » *La Gazette des Archives*, 1984, 2^e et 3^e trimestre, p. 257-259. Examine la méthodologie en matière d'inventaires : « Bulletin critique : Les inventaires d'archives », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1988, tome 74, p. 262-267. On lui doit également une sorte de bilan à vocation méthodologique à la fois sur la nature et les domaines de l'histoire religieuse et sur les sources qui peuvent l'alimenter.¹² À destination des étudiants et jeunes chercheurs, F. Hildesheimer a également publié dans la collection Hachette Sup' un ouvrage de réflexion très accessible sur les liens naturels entre archives et histoire (*Introduction à l'Histoire*, 1994, 194 p.). Elle y développe l'idée d'une relation bijective entre historiens et archivistes : comment aller des archives à l'Histoire, et comment faire de l'Histoire conduit

¹¹ *Les Archives, pourquoi, comment ? La recherche aujourd'hui dans les archives en France*, Paris, éd. Christian, 1984.

¹² *L'histoire religieuse*, 1996, Publisud, 143 p. Contient un choix de documents et une très riche bibliographie. Signale les périodiques incontournables, comme le *Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France*, de l'abbé Charles Molette (comment conserver, classer, mettre en valeur).

à mieux exploiter les archives, dans une sorte d'aller-retour ou de cercle vertueux.

Ce qui stimule également les liens entre les archives et la recherche en sciences humaines c'est également le besoin de transversalité et de pluridisciplinarité qui touche nos domaines. Depuis la forte rénovation des approches due à Michel Foucault et à Michel de Certeau, aucun domaine des sciences humaines ne peut vraiment être déclaré hors de portée du domaine religieux. Prenons rapidement quelques exemples : assistance, charité, morale sociale et familiale, enfance, traitement de la délinquance, justice pénale, redressement, guerre, violence, pacifisme, socialisme, internationalisme. La liste pourrait encore s'allonger facilement. Foucault et de Certeau ont bien montré, à partir de la référence psychanalytique, que l'on devait s'interroger à tout moment pour connaître la réponse fournie par le religieux dans une situation donnée, qu'il s'agisse de la personne, ou de la société, de l'État ou du magistrat. En retour, les approches du religieux et ses emplois s'enrichissent et s'étendent : depuis Pierre Nora et ses *Lieux de mémoire*, les processus de territorialisation sont devenus familiers aux spécialistes du religieux. Il est directement interrogé pour approfondir les processus identitaires, pour décrypter les processus de construction de la mémoire (sociale, collective, cf. Halbwachs et Paul Ricoeur, *Temps et récit*, 3 vol. publiés en poche, Essais, 1991 et surtout, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Seuil, 2000). Même (surtout ??) dans nos sociétés sécularisées, le religieux demeure actif dans le fonctionnement social, qu'il s'agisse de construction des valeurs collectives, de la mémoire (cf. Danièle Hervieu-Léger) ou d'expliquer les flambées de violence qui échappent aux analyses politiques traditionnelles (René Girard, et ses réflexions après le 11-Septembre 2001). Sur ces thèmes, sur l'élargissement et les interpénétrations des disciplines, on peut se reporter à deux numéros des *Cahiers français*.¹³

On a évoqué à plusieurs reprises les pesanteurs du passé et les entraves qui peuvent gêner l'accès aux archives religieuses. Il ne sert à rien de se voiler la face. Nous savons que les archives diocésaines récupèrent en ce moment tout ou partie des dépôts effectués depuis une vingtaine d'années auprès de Archives départementales, et qui ont, à travers des contrats précis, nourri les fonds « J ». On peut concevoir que le retour de ces archives aboutit à renforcer l'unité ou la continuité de plusieurs séries. Mais on sait aussi que ces mesures s'accompagnent d'une certaine méfiance des évêques (et même du CNAEF...) dès lors que des chercheurs annoncent des investigations

¹³ *Les Cahiers français*, « Religions et sociétés », n° 273, octobre-décembre 1995, et « La mémoire, entre histoire et politique », n° 303, juillet-août 2001. Publications de la Documentation française.

dans les domaines ou les périodes « à haut risque », comme par exemple la période de la Deuxième Guerre mondiale, ou les rapports difficiles de l'Église catholique avec le judaïsme. Faut-il prolonger encore l'incommunicabilité des dossiers sensibles ? Refuser toute dérogation ? Sans mésestimer la gravité et la difficulté des décisions que les archivistes ou leurs supérieurs sont amenés à prendre, on voudrait ici rappeler deux hardiesses, et deux résultats exemplaires. Le premier rappel touche la question des éventuelles responsabilités de l'Église lyonnaise dans l'affaire Touvier et le fonctionnement de la milice. On se souvient que le cardinal-archevêque de Lyon, le Père A. Decourtray résolut de donner libre accès aux archives contemporaines (avec autorisation permanente de photocopier) à une commission d'historiens, présidée par René Rémond. Le résultat de ce travail scientifique, dont le sérieux a fait l'unanimité, a exonéré l'Église de toute responsabilité et montré au contraire, dans des circonstances dramatiques, le discernement des hauts responsables, à commencer par le cardinal Gerlier.¹⁴ L'autre mention concerne le domaine tout aussi douloureux des relations souvent tendues entre certains responsables catholiques et les enfants juifs cachés, baptisés éventuellement et appelés, après la Libération, à rejoindre leur famille ou des parents éloignés quand l'extermination a fait d'eux des orphelins. On se souvient du tour dramatique pris par l'affaire Finally dans les années cinquante. Voulant revenir sur cette affaire et évaluer les responsabilités des religieuses de N.-D. de Sion, Madeleine Comte a pu travailler librement sur les archives internes de cette communauté. Sa recherche, saluée par tous les spécialistes, a conduit à nuancer bien des affirmations antérieures, et à faire justice de rumeurs dénuées de tout fondement.¹⁵ Dans ces deux exemples, on voit bien que l'accès aux archives sensibles sert l'Histoire et les communautés qui assument le risque d'accueillir les chercheurs (qui, il est vrai, offraient toute garantie).

Certaines communautés religieuses, monastiques ou séculières, très fermées ou de vocation sociale, peuvent se montrer réticentes à ouvrir leurs registres, leurs comptes, les papiers de leurs chapitres, les diaires, les correspondances et plus encore les dossiers personnels. Deux convictions sont souvent énoncées. La première, c'est que l'histoire de la communauté doit être écrite par elle-même (soit un religieux ou une religieuse distingués par les supérieurs, souvent la personne qui tient les archives). La

seconde, c'est que toute personne étrangère (extérieure) serait par nature inapte à saisir la réalité de la vie consacrée et la dénaturerait inévitablement. Que répondre à ces fortes objections ? D'abord, que l'historien les comprend, dans la mesure où, depuis le Moyen-Âge, les communautés religieuses ont été fortement incitées à écrire leur histoire, à la fois pour assurer leur continuité, leur cohésion et édifier le peuple susceptible de fournir des vocations.¹⁶ Ensuite, on peut répondre que l'histoire interne n'est nullement méprisable, bien au contraire, et quand bien même elle pourrait recourir au genre hagiographique. Pour l'historien, il n'est pas de « bonne » ou de « mauvaise » source, il n'existe que des sources auxquelles il faut appliquer la méthode critique pour en extraire la meilleure teneur historique, la plus pertinente. Enfin, l'on peut répondre aux réticences à ouvrir les archives communautaires à des historiens extérieurs, laïques si l'on veut, que leur apport, loin de nuire à la communauté, peut au contraire la servir. C'est ainsi, par exemple, que depuis Pie XII, et plus encore avec Jean-Paul II, lors des procès de canonisation, les juges nommés par les évêques ouvrent les commissions d'historiens à des chercheurs venus du monde universitaire. Leur contribution, à côté de celle des théologiens, raffermi le travail collectif, donne du sérieux à la cause et détecte avant qu'il ne soit trop tard les éventuelles faiblesses du dossier.

Enfin, pour conclure et revenir encore une fois sur la nécessaire collaboration qui doit s'établir entre archivistes et chercheurs (qui ne sont pas tous des historiens), on insistera sur un domaine où devrait s'exercer une mutuelle entraide. Il s'agit du risque de voir s'étendre encore les domaines ou les thèmes historiques pour lesquels le législateur prétend dire la norme, fixer la vérité et rédiger l'interprétation obligatoire à laquelle le public doit adhérer. Ni l'historien ni l'archiviste, ni le citoyen ne sont gagnants dans ces processus. Leur entente peut freiner de tels abus et limiter leur extension, notamment auprès des enseignants et de leurs élèves. Leur mutuelle détermination serait une protection supplémentaire contre le risque d'isolement ou de marginalisation, ou encore de manipulation des sources « religieuses ».

Bernard Delpal

Chercheur au Laboratoire de Recherche Historique
Rhône-Alpes (LARHRA, lab. 5190-CNRS),
Professeur suppléant à l'Université de Genève

¹⁴ Rémond, René, sous la direction de, *Touvier et l'Église : rapport de la Commission historique instituée par le cardinal Decourtray*, Paris, Fayard, 1992, 417 p.

¹⁵ Comte, Madeleine, *Sauvetages et baptêmes. Les religieuses de Notre-Dame de Sion face à la persécution des Juifs en France (1940-1944)*, L'Harmattan, Mémoires du XX^e siècle, 2001, 204 p.

¹⁶ *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé : actes du 5^e colloque international du CERCOR*, (Centre Européen de Recherches sur les Congrégations et Ordres Religieux), Saint-Etienne, 6-8 novembre 2002, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, Collection CERCOR, Travaux et recherches, n° 18, février 2006.

Archives du Secrétariat de l'Action catholique française : le « Fonds Courbe » au Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF)

Fondé en 1973, le Centre national des archives de l'Église de France est à l'origine une création de l'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF) et de Mgr Molette. Dès les débuts de l'association, il s'agissait d'accueillir les archives en péril des structures et mouvements d'Église ainsi que les archives qui n'ont pas naturellement leur place dans les services d'archives diocésains ou de congrégation. En 1981, le CNAEF est rattaché au Secrétariat général de la Conférence des évêques de France, dont il devient désormais le service d'archives chargé de recevoir, par versement, les archives de l'ensemble des structures qui dépendent de la Conférence des évêques (Secrétariat général de l'Épiscopat ; conseils, commissions et services nationaux de la Conférence ; aumôneries nationales des mouvements) tout en continuant sa mission originelle par l'accueil de dons et de dépôts.

Le « Fonds Courbe » correspond à un versement d'archives du Secrétariat pour l'Apostolat des laïcs couvrant la période 1931-1997 et dont la majeure partie provient de l'activité de Mgr Stanislas Courbe, secrétaire de l'Action catholique Française (ACF) de 1931 à 1958, service précédent l'Apostolat des laïcs. Cette présentation sera découpée en trois parties : la place du fonds Courbe dans les fonds du CNAEF, l'histoire du Secrétariat de l'Action catholique française, la richesse du fonds et les pistes de recherche qu'il peut ouvrir.

Plan :

1. Le fonds Courbe ou versement 2 CE au sein des fonds du CNAEF
2. Histoire du Secrétariat de l'Action catholique française (ACF)
3. Richesse du fonds et pistes de recherche

1. Le fonds Courbe ou versement 2 CE au sein des fonds du CNAEF

Les archives connues sous le nom de « Fonds Courbe » au CNAEF correspondent en fait à un versement du Secrétariat de l'Action catholique française (ACF), dénommé à partir de 1965 Secrétariat pour l'Apostolat des laïcs. La présence des dossiers du premier secrétaire de l'ACF, en exercice de 1931 à 1958, Mgr Stanislas Courbe, explique cette appellation qui se révèle abusive, ce versement étant également composé de documents de fonctionnement du service jusqu'en 1997. En volume, les dossiers Courbe correspondent à la moitié du versement.

Les conditions d'entrée au CNAEF sont mal connues. Seule la date de 1981 comme date d'entrée nous est parvenue mais elle est en contradiction avec la présence de documents de 1981 à 1997. En comparant l'histoire du CNAEF et l'histoire du Secrétariat de l'Apostolat des laïcs, nous pouvons émettre l'hypothèse de deux versements fondés en un seul : un premier en 1981, date à laquelle le CNAEF devient service d'archives de la Conférence des évêques et un second vers 1998, date à laquelle le CNAEF s'installe dans des locaux plus spacieux à Issy-les-Moulineaux.

Ce versement constitue le premier d'un ensemble de cinq versements du Service de l'Apostolat des laïcs, effectués entre 1981 et 2005. En 2005, dans le cadre de la réforme des structures de la Conférence des évêques de France, le Secrétariat de l'Apostolat des laïcs est supprimé de même que le Secrétariat pour les Questions pastorales, les missions de ces deux services étant réparties à partir de cette date entre trois secrétaires généraux adjoints de l'Épiscopat. Ces cinq versements couvrent donc la création du Secrétariat de l'Action catholique française en 1931 jusqu'à son fonctionnement en 2004 et parmi eux, le

versement 2 CE est le plus important avec 41,4 mètres linéaires.

2. Histoire du Secrétariat de l'Action catholique française

Ce secrétariat est le premier secrétariat national permanent de l'épiscopat. Lors de sa création, en 1931, le secrétariat de l'Assemblée des Cardinaux et archevêques (ACA) existe déjà mais il s'occupe essentiellement des assemblées ponctuelles et est dirigé par Mgr Chollet qui, en tant qu'archevêque de Cambrai, ne peut l'assurer à plein temps.



Mgr Courbe (à gauche) et Mgr Chappoulie, vers 1953.
Reproduction autorisée par « La Nouvelle République du Centre Ouest ».
[CNAEF, 5 Fi 74]

En 1977, à l'occasion de Journées d'études de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine, le Père Huot-Pleuroux, alors secrétaire général de l'Épiscopat, qualifie bien le Secrétariat de Mgr Courbe comme seul organisme central de l'Église de 1930 à 1945, c'est-à-dire avant la mise en place d'un secrétariat général de l'Épiscopat et la nomination à sa tête d'un directeur, Mgr Chappoulie.

2.1. Création

C'est dans le contexte de la mise en place progressive d'une structure nationale de l'épiscopat français que



Assemblée des évêques de la Province de Paris à Chartres (14 avril 1943).
Mgr Courbe debout, 3^e en partant de la gauche. [CNAEF, 5 Fi 91]

se situe la création du Secrétariat de l'Action catholique française en 1930.

Après trois assemblées épiscopales en 1906 et 1907, c'est à partir de 1919 que des réunions annuelles débutent avec l'autorisation du Saint-Siège, entre cardinaux et archevêques de France. L'ACA se fixe pour mission de promouvoir la liberté et l'unité d'action de l'Église en France au travers des relations avec les congrégations religieuses, la collaboration laïc-clergé, la direction de l'Action catholique et la nomination des responsables nationaux. Ses compétences sont supra-diocésaines et n'entament en rien les compétences de chaque évêque. Progressivement, cette assemblée se dote d'institutions de travail : en premier, la Commission permanente puis le Secrétariat de l'ACF.

L'autonomie et la diversité des organismes qui existent en cette fin des années 1920 (période de création des mouvements de jeunesse d'action catholique spécialisée) rendent difficile leur cohésion. De plus, en cas de conflit, aucun arbitrage n'est possible sur le plan national. C'est donc dans ce contexte qu'en 1930 et 1931 sont définies l'ACF et ses structures dont le fonctionnement débute dès l'automne 1931. Les statuts de l'ACF, approuvés par Pie XI, sont promulgués par l'ACA en mars 1931. Elle y est définie comme « la coordination des oeuvres déjà existantes en vue d'organiser l'action de tous les catholiques conformément aux directives pontificales, dans le but de procurer à l'apostolat hiérarchique la coopération du laïcat ».

2.2. Organisation

L'organigramme de l'ACF mis en place par ces statuts va se simplifier rapidement pour une meilleure efficacité, Mgr Courbe s'imposant comme la figure centrale de ce dispositif.

À l'origine, trois organes bien distincts sont créés : un Comité archiépiscopal, un Conseil central et un Secrétariat général. Le Comité archiépiscopal, mis en place par l'ACA, comprend les cardinaux, membres de droit, et plusieurs archevêques et évêques désignés pour un mandat d'un an. Ce comité est en charge des questions les plus urgentes et prépare, en ce qui

¹ En 1931, il s'agit d'un président ecclésiastique, le chanoine Courbe, vicaire général de Paris, d'un assesseur ecclésiastique, le chanoine Richaud, directeur des œuvres de jeunesse de Versailles, d'un assesseur laïc, M. Fr. Hébrard, président de la Fédération sportive des patronages de France puis remplacé, dès 1932, par Me Reverdy, ancien président de l'ACJF, avocat à la Cour d'Appel de Paris, et enfin d'un procureur général, le chanoine Flauss, recteur de la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

concerne l'Action catholique, le programme de l'assemblée annuelle des cardinaux et archevêques. Sous ce Comité archiépiscopal est placé le Conseil central de l'Action catholique, installé à Paris. Ses quatre membres¹ sont désignés par l'ACA. Le conseil a pour fonction de documenter l'épiscopat sur l'objet, le fonctionnement, la vie des œuvres et sur toutes les questions qui ressortent de leur activité ; de promouvoir entre ces œuvres, par des relations constantes avec elles, la coordination nécessaire ; de leur transmettre les directions de l'épiscopat ; d'étudier les initiatives diverses intéressant du point de vue générale l'Action catholique en France. Enfin, troisième élément, le Secrétariat général de l'Action catholique, fait l'articulation entre les cardinaux et archevêques et les mouvements nationaux qui en dépendent. Malgré la distinction qui existe entre Conseil central et Secrétariat général, ils restent étroitement imbriqués du fait de la personnalité même de Mgr Courbe, à la fois président du Conseil et Secrétaire général.

Le travail de documentation et de coordination de l'ACF nécessitant la collaboration de techniciens et de spécialistes, plusieurs comités nationaux sont créés par l'ACA dans les années 1930 et rattachés à l'ACF : le Comité général des pèlerinages nationaux (1931); le Comité national de la Presse, le Comité d'action sociale (1932); la Centrale catholique du Livre, le Comité catholique d'hygiène et de santé (1936); le Comité national des Loisirs (1937). Le Comité national de l'enseignement libre (CNEL), créé également en 1937, est dans un premier temps attaché à l'Action catholique, puis, en 1941, placé sous la responsabilité directe de l'ACA. Enfin, au lendemain de la guerre, deux comités viennent compléter les organismes dépendant de l'ACF : le Comité national des malades et des infirmes en 1947 et le Comité catholique de l'enfance en 1948. Ces comités ont un rôle consultatif et leurs membres sont généralement choisis au sein des œuvres. Tous ne connaissent pas un temps d'action très long et certains comme le Comité national de la presse et le Comité d'action sociale ne fonctionnent que quelques années.

Très rapidement, l'organigramme se simplifie. Dès 1933 est supprimé le Comité archiépiscopal jugé comme faisant double emploi avec la Commission permanente de l'ACA. Le Conseil central, s'apparentant davantage à un conseil de sages, apparaît comme peu représentatif des mouvements. Il s'éteint

² Ses membres ne sont pas remplacés à leur décès (Mgr Flauss en 1945, Me Reverdy en 1950) et le poste d'assesseur ecclésiastique devient un poste de secrétaire général adjoint en 1945.

progressivement². Le Secrétariat général reste en fait le seul organisme essentiel de toute cette organisation, aidé de quelques comités.

2.3. Évolution des missions

L'évolution des missions du Secrétariat de l'ACF est étroitement lié à l'histoire des services nationaux de l'épiscopat.

De 1931 à 1945, le Secrétaire de l'ACF, outre ses fonctions de coordination des mouvements, assiste la Commission permanente de l'ACA dans l'organisation des réunions et des assemblées annuelles. Mgr Courbe participe ainsi à l'organisation matérielle des réunions à l'archevêché de Paris, à la rédaction et à la diffusion du procès-verbal.



Mgr Courbe au milieu de jeunes prêtres de la Mission de France qu'il a ordonnés (22 mai 1948). [CNAEF, 4 Fi 531]

Au lendemain de la guerre, plusieurs modifications dans la structure de l'Église de France donnent davantage de place à l'ensemble de l'épiscopat jusqu'à la disparition de l'ACA au profit de la Conférence des évêques de France en 1964. En 1945, Mgr Chappoulié est nommé directeur du nouveau Secrétariat général de l'Épiscopat. Cette nomination libère Mgr Courbe de l'aide qu'il apportait à l'organisation matérielle de l'ACA. En 1951, seconde date importante, se tient une assemblée plénière des évêques de France où sont organisées quinze commissions. Celles-ci, composées d'évêques, qui représentent les différentes provinces apostoliques, sont constituées sur les différents secteurs de la pastorale³. Dans un rapport que Mgr Feltin présente aux évêques sur l'action catholique, il dénombre 139 groupements ou mouvements s'occupant d'action catholique à des titres divers et sous des formes variées et souligne que face au nombre de mouvements il est difficile au Secrétariat de l'ACF, qui se résume pra-

³ Noms des Commissions épiscopales en 1951 : Clergé et séminaires, Religieux et religieuses, Action catholique générale, Monde ouvrier, Monde rural, Milieux indépendants, Jeunesse, Étrangers, Enseignement, Catéchisme, Information, Pastorale et liturgie, Oeuvres de mer, Oeuvres charitables et institutions sociales, Commission générale.

tiquement à Mgr Courbe, d'assurer sa tâche. Il pointe la nécessité de définir clairement la place et les rapports du Secrétariat de l'ACF et des nouvelles commissions. Ces rapports seront fixés huit ans plus tard par une décision de l'ACA en mars 1959. Le Secrétaire de l'ACF reste le représentant permanent de l'ACA auprès des mouvements et veille à leur coordination mais il exerce désormais sa charge en union constante avec les commissions épiscopales compétentes. Celles-ci ne peuvent assurer une présence continue et immédiate auprès des mouvements, aussi, certaines désignent un de leurs membres pour suivre chaque mouvement. C'est donc en collaboration avec cet évêque responsable que le secrétaire de l'ACF remplit son rôle d'intermédiaire entre les mouvements, d'une part, les commissions et l'Assemblée, d'autre part.

Dans la décennie 1960, le Secrétariat général de l'épiscopat s'étoffe de deux services : le Secrétariat pour les Questions pastorales et le Secrétariat pour l'Opinion publique. Le développement de ces structures appelle un besoin de définition des missions et des espaces de travail de chacun. De nombreuses notes sont produites entre 1962 et 1964, lors de la mise en place de la Conférence des évêques de France. L'ACA disparaissant, le Secrétariat de l'ACF, dénommé à partir de 1965 secrétariat pour l'Apostolat des laïcs, est rattaché au Secrétariat général de l'Épiscopat au côté des secrétariats des Questions pastorales et de l'Opinion publique.

Pour le Secrétariat pour l'Apostolat des laïcs, ces évolutions ont pour conséquences la réduction du nombre de ces interlocuteurs et une redéfinition de ses missions, désormais centrées sur la coordination des mouvements de laïcs. Suite au très long mandat de Mgr Courbe au poste de Secrétaire général de l'ACF, de 1931 à 1958, les changements de secrétaires généraux sont plus fréquents :

- Mgr Ménager (1958-1962)
- Mgr Streiff (1962-1966)
- Abbé Toulat (1966-1971)
- Abbé Levert (1971-1972)
- Abbé. Picard (1972-1975)
- Abbé Molin (1975-1981)
- Abbé Régnier (1981-1987)
- Abbé Housset (1987-1993)
- Abbé Destable (1993-1999).

3. Richesse du fonds et pistes de recherche

L'histoire du Secrétariat de l'ACF permet d'expliquer la richesse et la structure de ce fonds documentaire.

Outre les documents sur la création de l'ACF, ses statuts et les réunions des organes d'origine (Comité archiepiscopal et Conseil central), son fonctionnement ainsi que les circulaires envoyées aux évêques et aux mouvements, ce versement conserve des documents issus des différents comités consultatifs mis en place pour documenter le Secrétariat. Ces documents illustrent la volonté de l'Église de se tenir informé de tout ce qui pouvait de près ou de loin approcher la vie catholique en France. L'accent est porté particulièrement sur les médias : presse d'abord, puis radio, cinéma, télévision. De nombreux dossiers témoignent de la relation du secrétariat avec différents organes de presse. Le Comité national d'hygiène et de santé a laissé une trace de son intense activité notamment pour la reconnaissance des compétences des religieuses face à la législation de la santé publique.

Dans les documents témoignant des relations hiérarchiques du secrétariat de l'ACF avec l'épiscopat, deux ensembles sont à noter. Le premier ensemble concerne l'aide organisationnelle apportée par Mgr Courbe à la Commission permanente de l'ACA, entre 1931 et 1945, et offre des sources complémentaires sur le fonctionnement de l'ACA, qui sont à rapprocher des archives de Mgr Chollet conservées aux Archives diocésaines de Cambrai. On y trouve une correspondance très suivie entre Mgr Courbe et Mgr Chollet, entre 1931 et 1939. Le second ensemble est relatif au suivi par les secrétaires de l'ACF de l'ensemble des commissions épiscopales à partir de 1951 et permet de rassembler une collection de comptes rendus pour la période 1951-1962. Cet apport est particulièrement précieux car, pour beaucoup de ces commissions, peu de documents nous sont parvenus de leurs premières années d'activité.

Le rôle d'information sur les mouvements existants est très bien illustré par l'ensemble des dossiers de correspondance avec les différents diocèses de France. Ici aussi, c'est la période de Mgr Courbe qui est la plus riche. Ceci s'explique facilement par la reprise en 1945 de cette fonction par le Secrétariat de l'Épiscopat. Pour chaque diocèse, est conservée une correspondance avec les évêques titulaires et parfois avec les directeurs des oeuvres. Ces dossiers témoignent du questionnement des évêques sur tel ou tel mouvement se développant sur leur territoire, des thèmes qu'ils aimeraient voir débattus lors des assemblées annuelles des cardinaux et archevêques. Ils mettent en lumière l'intense activité épistolaire de Mgr Courbe au quotidien ainsi que ses nombreux voyages par des

photographies, affiches et coupures de presse. D'autre part, toujours avant 1945, Mgr Courbe est chargé de renseigner les personnes étrangères sur la vie catholique en France, ce qui a donné lieu à un certain nombre de dossiers de correspondance classés par pays.

La mission de coordination des oeuvres occupe la place principale de cet ensemble documentaire. Mgr Courbe entretenait de nombreux dossiers sur les différents mouvements existants rassemblant documentation et correspondance. Si pour un grand nombre de ces mouvements il n'assurait qu'un simple suivi des activités, participant de temps à autre à un Conseil national ou à un colloque, les dossiers sont plus épais et fournis lorsqu'il s'agit des mouvements « officiels » de l'Action catholique. Ces dossiers sont essentiels pour toute étude sur les origines des mouvements d'action catholique et la définition de leurs champs d'action qui n'est pas toujours évident face aux oeuvres déjà existantes. On peut citer par exemple les conflits que suscitent les développements de la Jeunesse étudiante chrétienne et Coeurs-vaillants-Âmes-vaillantes vis-à-vis des mouvements ayant une assise sociale bien définie, Jeunesse ouvrière chrétienne, Jeunesse indépendante chrétienne, Jeunesse agricole chrétienne. Outre le dynamisme bien connu des mouvements de jeunesse d'action catholique spécialisée dans les années 1930, ces archives témoignent de la vitalité générale des mouvements catholiques durant cette décennie.

Le dernier grand thème de ce versement est relatif à la réaction des catholiques vis-à-vis d'événements religieux (manifestations organisées pour les années saintes, les années mariales et de nombreux pèlerinages) et politiques (quelques documents sur la guerre d'Espagne ou mai 68). Pour ce qui est des événements politiques, les dossiers témoignent davantage de la période de l'Occupation : activité des oeuvres pendant la Guerre et suivi de la politique vichyste en matière de jeunesse et de législation du travail.



Premier déjeuner de l'Amicale des artistes au Foyer du Sacré-Coeur en présence de Mgr Courbe (30 mai 1946). [CNAEF, 5 Fi 92]

Pour conclure, ce versement, couvrant la période 1931 à 1997, pourrait se découper intellectuellement en deux ensembles chronologiques : d'une part, le Secrétariat de l'ACF de Mgr Courbe à Mgr Ménager (1931-1962), d'autre part, le Secrétariat de l'ACF puis Secrétariat pour l'Apostolat des laïcs de Mgr Streiff à l'abbé Destable (1962-1997). La première partie constitue un ensemble homogène. Très riche en correspondance, elle témoigne d'un Secrétariat omniprésent sur tous les domaines de la vie quotidienne d'un catholique français. Après 1962, les documents conservés sont, premièrement, à compléter par d'autres versements effectués plus tardivement par le Secrétariat de l'Apostolat des laïcs. Deuxièmement, à cette date, le Secrétariat général de l'Épiscopat occupe cette fonction générale de documentation et d'information sur la vie catholique française ainsi que d'intermédiaire entre l'épiscopat et les médias, avec l'aide du Secrétariat de l'Opinion publique. Les missions et donc les documents conservés sont centrés essentiellement sur la coordination des mouvements. Ce versement offre un apport précieux pour les recherches sur les mouvements catholiques des années 1930 à 1980 et permet d'appréhender l'action de l'épiscopat au niveau national sur les différents domaines du quotidien.

Kristell Loussouarn
Archiviste au CNAEF



Rappels historiques de l'évolution du titre d'Ursulines

Le titre d'Ursulines évoque actuellement des monastères autonomes ou fédérés, des Unions à Supérieures Générales, des sociétés de Vie Commune et un Institut Séculier International. Tous reconnaissent en sainte Angèle Merici leur fondatrice ou leur inspiratrice. Ce titre désigne aussi des congrégations religieuses fondées au XIX^e siècle ayant ce patronyme à la suite de circonstances diverses, locales ou historiques.

Rappelons qu'en France, un an avant la fondation d'Angèle, sur la colline de Montmartre à Paris, Ignace de Loyola (1491-1556) et ses compagnons font vœu de servir le pape (1534) et que la Compagnie de Jésus est fondée en 1539. Une vraie réforme de l'Église se cherche. Sont contemporains Angèle, Ignace et Luther (1483-1546). Le Concile de Trente vient orienter le renouveau de l'Église, en plusieurs sessions de 1545 à 1563.

1^o La période italienne

En Italie du Nord, Angèle Merici, née en 1474 à Desenzano, fonde le 25 novembre 1535, à Brescia, la « Compagnie de Sainte Ursule ». Son but est d'aider des jeunes filles à servir Dieu, en consacrées, sans obligation de vœux, au milieu du monde « pagannisé » de la Renaissance.



Fondation de la Compagnie de Sainte Ursule

Angèle décède le 27 janvier 1540 en laissant à la Compagnie sa Règle, ses Avis, son Testament, et surtout son exemple.

La « Règle authentique » a été dictée par Angèle en 1535, approuvée par l'évêque de Brescia en 1536, puis par bulle du pape Paul III en 1544. Il en reste une copie manuscrite de 1546. A une époque où, pour la femme, il n'y avait que deux voies « un mari ou des murailles » Angèle Merici ouvre toute large une autre porte : celle de la consécration vécue dans le monde, les Vierges pouvant rester dans leur famille, avec promesse ou vœu privé de virginité « puisqu'elles sont élues, vraies et virginales épouses de Jésus-Christ ». L'entrée dans la Compagnie se fera « joyeusement et librement ». Angèle place la dignité de la femme dans le gouvernement qui est confié à des femmes. Il n'y a pas de but spécifique en dehors du fait que « Dieu vous a groupées pour servir la divine majesté ».

La Compagnie de Sainte Ursule se répand en Italie. Chaque évêque approuve la Règle de la Compagnie de son diocèse, toujours d'inspiration méricienne. L'influence de l'archevêque de Milan, Charles Borromée, est prédominante. Deux formes de vie Ursulines cohabitent alors :

des membres de la Compagnie restent dans leur famille et se rassemblent régulièrement pour un enseignement, le soutien mutuel, la prière. Chacune a son « apostolat », plusieurs vont dans les hôpitaux pour la visite aux femmes et aux enfants et l'aide aux orphelins,

des membres qui vivent ensemble. Cette vie commune donne naissance aux maisons d'Ursulines dites « congrégées ». A la prise en charge des « écoles de la Doctrine Chrétienne », selon le bref de Grégoire XIII du 24 décembre 1582, à toute la Compagnie de Sainte Ursule, s'ajoute progressivement celle des écoles tout court.

Ces changements, Angèle les avait prévus non sans préciser, « qu'on le fasse avec prudence et bon conseil ». « Annoncer à tous la Foi au Dieu très Haut » devient ainsi la caractéristique des filles d'Angèle. A Ferrare, l'évêque remet une Règle à la

« Compagnie des Vierges de Sainte Ursule » en 1587. Il a fait subir un certain nombre de transformations à celle d'Angèle. Pour la première fois « la doctrine chrétienne » est un apostolat spécifique des Ursulines le dimanche. Cette règle de Ferrare, avec en complément les « Avis » donnés par Angèle aux formatrices, arrivera en France. Par ces textes, le nom d'Angèle Merici et sa spiritualité y seront connus.

2° / La période française

A / 1592-1610

Pour l'Église de France la situation lamentable des XV-XVI^e siècles touche à sa fin. Un nouvel état d'esprit se dessine : renouveau de la prière chez les laïcs, réforme de monastères, élan missionnaire. La fondation des Ursulines en France a été un épisode marquant de la restauration catholique au XVII^e siècle, en lien avec l'application tardive des décrets du concile de Trente.

La Compagnie de Sainte Ursule se répand d'abord dans les États pontificaux du sud de la France, le Comtat Venaissin, dont les évêques sont des prélats italiens. En 1592, l'évêque de Carpentras remet la Règle de Ferrare à une vierge consacrée de son diocèse bien connue du Père Romillon. Celui-ci la fait connaître à Françoise de Bermond qui cherche sa voie. Après avoir mené la vie consacrée dans sa famille à Avignon, avec l'aide du Père Romillon, elle se rend à L'Isle-sur-Sorgue, avec trois autres jeunes filles, pour y mener la vie commune.

C'est à Tournon, en 1597, que Jean Baptiste Romillon fait traduire la Règle de Ferrare, d'où le nom qui communément donné à cette règle en France. Ainsi est assurée une certaine continuité avec Angèle Merici. Cette traduction deviendra la norme de vie des Compagnies des Vierges de Sainte Ursule de vie commune ou « congrégées » en France. De la première édition, il reste deux exemplaires. Aucune Ursuline italienne n'est venue introduire la Compagnie en France, c'est directement la Règle et les Avis qui apportent l'esprit d'Angèle Merici.

B/ Au cours du XVII^e siècle

En 1600, à la demande de l'évêque, Françoise de Bermond fonde une Compagnie à Aix-en-Provence : c'est là que se prendra la coutume d'un habit commun, noir.

En 1608, à Paris, Madame Acarie et Madame de Sainte-Beuve entendent parler de ce qui se vit en Provence. Elles font venir Françoise de Bermond pour former un groupe de jeunes filles non destinées au Carmel. Elle les initie y à la vie de « Compagnie des Vierges de Sainte Ursule », de forme congrégée. Sous l'influence de leur protectrice, ces Ursulines deviennent religieuses de vœux solennels, sans l'Office canonial, avec une clôture monastique, et un quatrième vœu : « vaquer à l'éducation des petites filles ».

Cette troisième adaptation des Ursulines se développe très rapidement. Au cours du XVII^e siècle, la plupart des maisons d'Ursulines « congrégées » se transforment en monastères autonomes. C'est sous cette forme qu'elles se répandent dans toute l'Europe et au delà de l'Atlantique, en une grande diversité. On connaît



Mère Marie de l'Incarnation

la magnifique aventure missionnaire de Marie de l'Incarnation Guyart, ursuline de Tours, vers le « Nouveau Monde », le Canada, en 1639.

En France de nombreux monastères sont fondés, étant donné le besoin d'éducation pour les filles : Paris (1612), Toulouse (1615), Bordeaux et Dijon (1619), Lyon (1620), chacun ayant sa propre Bulle, valable pour les maisons affiliées. Les prêtres de sujets existent, certains évêques unifient les Constitutions des monastères de leur diocèse, les liens entre les maisons sont vivants : le départ de Marie de l'Incarnation au Québec n'aurait pu se faire sans l'aide de la communauté de Dieppe.

En Franche Comté, la fondation d'Anne de Xaintonge, dès 1606 à Dole, a son origine et son évolution propre. En Auvergne, en 1615, Antoinette Micolon vient initier à la vie ursuline un groupe d'institutrices. Au Puy-en-Velay, en 1624, des jeunes femmes suivent la Règle d'Angèle adaptée par Charles Borromée pour des sœurs vivant dans leur famille, ou sur leur lieu de travail, et cela jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Depuis cette époque elles ont opté pour des vœux simples.

Ailleurs, dès 1622, les monastères d'Ursulines sont demandés dans ce qui est maintenant la Belgique, Liège en premier lieu, puis en Allemagne, aux Pays-

Bas, en Europe Centrale.... C'est d'ailleurs par Liège que la forme monastique revient en Italie, où continue à se développer la forme « séculière ».

C / XVIII^e et XIX^e siècles

Au cours du XVIII^e siècle, les Ursulines s'implantent en Europe méditerranéenne, en Roumanie, au Brésil, en Louisiane, souvent sous la forme monastique, adaptée aux besoins locaux, tant pour la vie religieuse que pour la vie apostolique.

En France, après la tourmente révolutionnaire (1000 sœurs emprisonnées, 36 guillotinéés dont 27 reconnues bienheureuses à Orange et à Valenciennes), sur les 350 monastères de 1789, une centaine se relèvent.



Les bienheureuses Ursulines de Valenciennes

Les lois napoléoniennes n'autorisent qu'une seule appellation pour les religieuses enseignantes. A la demande de « Madame Laetitia », c'est le nom d'Ursulines qui est retenu uniquement avec vœux simples. Ainsi des congrégations nouvelles, fondées avec ou sans l'aide d'anciennes Ursulines, voient le jour, sans adopter la spiritualité d'Angèle Merici : c'est le cas par exemple des Ursulines de Jésus de Chavagnes en Poitou, en Vendée (1803).

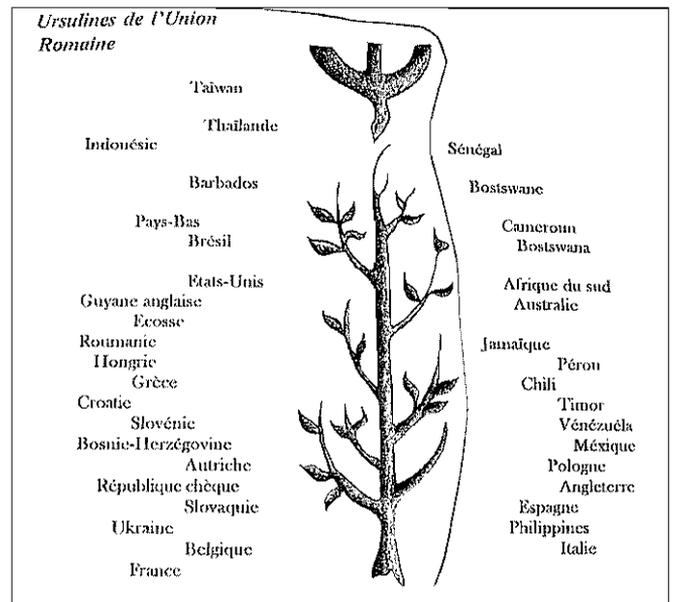
En d'autres pays, surgissent aussi des congrégations nouvelles, enracinées dans l'esprit de sainte Angèle, à la manière des nouveaux Instituts centralisés : ainsi Tildonk, en Belgique, par l'abbé Lambert, avec une importante expansion missionnaire en Indonésie, en Inde et en Afrique du Sud.

De divers coins d'Europe, quelquefois sous les menaces de persécutions, une nouvelle extension de l'Ordre se réalise : Brésil, Etats-Unis, Pologne,

Angleterre, Mexique, Guyane anglaise, Afrique du Sud et Australie.

3 ° / L'Union Romaine

Dès 1859, l'aumônier des Ursulines de Blois instaure des échanges épistolaires entre toutes « les Ursulines du monde », issues de la branche monastique. En 1898, l'Union « Blois-Rome-Calvi », fruit de l'aide de Blois à ces deux communautés en détresse, amène une nouvelle étape dans la vie des Ursulines en monastères autonomes.



Les Ursulines de l'Union Romaine

En octobre 1900, les prieures des monastères qui le désirent sont convoquées à Rome pour constituer « l'Union Romaine de l'Ordre de Sainte Ursule ». Le 28 novembre de cette année, cette union est approuvée par Léon XIII, les Constitutions en seront celles d'un Institut centralisé, avec Prieure Générale et Provinces, prévoyant des aménagements à cette centralisation.

Un nouvel élan missionnaire envoie des sœurs en Chine, en Thaïlande, en Alaska. A la suite des décrets d'expulsion de 1904, en France, l'exil entraîne des fondations en Angleterre et renforcent d'autres maisons. Dans la seconde partie du XX^e siècle, ce fut l'appel de l'Afrique noire et la fondation de Taiwan, du Pérou, d'Ukraine, des Philippines. Il faut aussi se souvenir des épreuves qui ont dû être supportées : fermetures de maisons et d'écoles, persécutions (en France au début du siècle, au Mexique, en Guyane, à Cuba, en Chine et dans les pays du Centre et de l'Est de l'Europe...). Actuellement l'Union Romaine est présente en trente-six pays, avec 2208 sœurs, en 250 communautés.

En France, les trois formes de vie Ursuline sont présentes :

- monastère autonome : Clermont-Ferrand, en association avec l'Union Romaine,
- congrégations à prieure générale : Union Romaine, Sœurs de Saint-Charles au Puy-en-Velay, Congrégation des Ursulines Union Sainte Angèle Merici, dites « Ursulines de Malet » aux racines anciennes. Elles sont en association avec l'Union Romaine. De même « Les Ursulines du Cœur de Jésus Agonisant » fondées au XIX^e siècle.
- l'Institut international séculier Angèle Merici (ISAM).

A travers les 5 continents, de nombreux liens existent entre les diverses formes de vie Ursuline. Quarante-quatre Instituts Religieux ou séculiers se réfèrent à sainte Angèle : Compagnie de Sainte Ursule (Brescia, Vérone, Mantoue), monastères autonomes, Congrégations et Unions, fédérations de Compagnies de Sainte Ursule avec siège en Italie.

Dès l'origine, des laïcs furent associés aux Ursulines, par l'attrait de la spiritualité méricienne, puis pour le partage de l'apostolat. Le renouveau de ce soutien mutuel est plein d'espérance. Que pour toutes, Jésus-Christ soit l'unique Trésor !

Sœur Marie-Odilia Jaugay

Alors, qui est votre fondatrice ?

Angèle au sens d'initiatrice, de mère spirituelle, pour les 44 instituts de la famille méricienne. Il y a une continuité de référence à son patronage, son culte et sa spiritualité.

Qui est sainte Ursule ?

Vierge et martyre du VI^e siècle. Elle était très populaire au Moyen Âge et à la Renaissance. Angèle l'a choisie comme patronne pour l'Institut qu'elle fondait, modèle du don de sa vie au Christ jusqu'à la mort et guide pour les jeunes filles qui l'accompagnaient... 11 000 dit la légende. Son culte est particulièrement célébré à Cologne, la Cathédrale serait établie sur le lieu présumé de leur martyr.

Quelle place a eu la Règle de Sainte Angèle durant la période monastique et l'adoption de la Règle de Saint Augustin ?

Aucune, mais ses Avis sont à base de spiritualité christique, de la pédagogie centrée sur le respect de la personne. Elle est à nouveau vécue par les membres de l'Institut séculier Angèle Merici. Par l'Union Romaine nous l'avons à notre disposition, comme la source de notre appartenance à sa famille. Des citations de sa Règle introduisent chaque chapitre de nos Constitutions de 1984.

Quelle spiritualité ?

Une constante : « Vous êtes élues pour être les vraies et virginales épouses de Fils de Dieu », nous sommes « unies ensemble pour servir sa divine majesté ». L'École Française et les Jésuites ont beaucoup marqué la spiritualité et la rédaction des premières constitutions du XVII^e siècle. Vie Contemplative et vie apostolique se compénètrent l'une l'autre.



La Communauté des Ursulines de Clermont-Ferrand

La Communauté des Ursulines de Clermont-Ferrand garde de son passé monastique le caractère d'une communauté autonome érigée par la bulle de Paul V en 1620. C'est dire que nous sommes résolument filles de sainte Angèle et tout autant marquées par une histoire et une tradition.

La fondation des Ursulines de Clermont date de 1615 et nous la devons à Antoinette Micolon de Guérines *filie sauvage d'un père furieux* selon l'historien Henri Pourrat.

Antoinette naît le 16 mars 1592 aux Escures (Puy-de-Dôme), près d'Ambert en Livradois, dans un pays ravagé par les guerres de Religion. Son père est un propriétaire terrien relativement aisé. A l'âge de trois ans, elle perd sa mère ; peu après son père se remarie et s'installe à Ambert, laissant sa fille aux mains de métayers. Antoinette partage la vie rude de ces paysans, ne sachant ni lire ni écrire, ne comprenant que le patois, couverte de gale — elle avouera dans ses mémoires avoir porté une chemise qui se tenait toute droite. Dans sa douzième année, son père la fait venir à Ambert où sa marâtre lui mène la vie dure à tel point qu'elle songe à se suicider. Elle fait sa première communion à quatorze ans et on s'emploie à la marier.

En juin 1607, sa tante et sa marâtre parlant un jour *des affaires et tracas du monde* disent que les religieuses sont heureuses d'être exemptes du soin des maris *pour l'ordinaire si fâcheux*. Antoinette se lève d'un trait et se rend à l'église où, devant la statue de Notre-Dame, elle profère ces paroles *sans savoir ce qu'elle faisait* : « Bon Jésus et vous, sainte Vierge, je vous voue et promets ma virginité et de la garder toute ma vie avec votre aide ». Elle parle haut et fort pour être bien entendue, *croyant tout bonnement que cette image fût la Mère de Dieu*.

Antoinette part à Sainte-Florine (Haute-Loire), au nord de Brioude, dans une abbaye filiale de Fontevraud. *Attentive au cadre et style de vie*, elle y apprend à lire et à écrire un peu de latin.

Elle quitte Sainte-Florine le 25 avril 1613, car son père refuse de payer sa dot. De retour à Ambert, elle

veut fonder un couvent dans une ville où il n'en existe pas. Sa famille se moque d'elle en l'appelant « moquette » et le curé, bien décidé à la décourager, exige une, puis deux, puis trois compagnes, qu'elle trouve bientôt ! Le petit groupe part au Puy chez les Ursulines congrégées. Il s'agit là d'un premier contact avec la famille de sainte Angèle, mais elles n'y restent pas : Antoinette veut un cloître, un habit religieux et une vie pauvre.

A Ambert, elles s'installent dans une maison donnée par Sieur Vignolles. Non sans peine car les pères de famille, furieux de ce retour, leur coupent les vivres. Ce sont les femmes qui les approvisionnent en cachette ; elles n'ont que deux lits et un bol pour quatre. Leur entêtement vient pourtant à bout de toutes les résistances. Elles ouvrent des classes et catéchisent les femmes après la grand'messe. Elles prennent un habit assez semblable à celui des Bénédictines.

En 1615, Antoinette quitte Ambert pour Clermont où son oncle, le chanoine Torrilhon dirige trois jeunes filles, tertiaires de saint François, désireuses de se faire Ursulines. Il hésite à les envoyer à Paris et fait appel à sa nièce. Là, comme à Ambert, Antoinette suscite des oppositions farouches de sa famille, du curé d'Ambert, du grand vicaire de Clermont, d'une novice fort ambitieuse mais reçoit aussi les soutiens indéfectibles des Jésuites, des Oratoriens, qu'elle fera venir à Clermont, et de ses premières compagnes.

En 1618, elle quitte Clermont pour Tulle. Elle a vingt-cinq ans et laisse dix-huit religieuses entrées en moins de trois ans.

Elle continue sa vie itinérante de fondatrice, créant des communautés à Beaulieu, Espalion et Arlanc.

Mais, à Clermont comme à Ambert, la communauté n'a ni bulle d'érection ni constitutions. Les religieuses font appel aux Ursulines de Lyon qui envoient la Mère Clémence Ranquet. Autant la Mère Micolon vient d'un milieu rural, autant la Mère Clémence, sœur de Catherine Ranquet, nous arrive d'une riche

famille de marchands lyonnais qui a largement doté ses filles. Elle est entrée en religion à l'âge de quinze ans après avoir été une des premières pensionnaires des Ursulines. Malgré sa jeunesse — elle a juste vingt-deux ans et quinze mois de profession — elle est envoyée à Clermont comme supérieure.

Le 10 août 1638, elle est désignée pour fonder le couvent de Montferrand, ville située à deux kilomètres à l'est de Clermont et fief du comte d'Auvergne, unie à Clermont par un édit royal depuis 1630.

Elles sont huit sœurs fondatrices, une postulante et deux pensionnaires qui vont s'installer dans un lieu bien délabré, l'ancienne Cour des Aides dite Palais Vieux, tribunal créé pour juger au civil comme au criminel. Après une longue correspondance entre Montferrand et Paris en vue d'adopter les constitutions et règlements des Ursulines de la rue Saint-Jacques, l'agrégation du monastère de Montferrand à celui de Paris se réalise le 27 mai 1681.

Les premières constructions urgentes — la maison n'a notamment plus de portes ! — sont entreprises et se poursuivront jusqu'à la veille de la Révolution. Ce bâtiment abrite actuellement le musée de la ville de Clermont. La communauté a la jouissance de plusieurs domaines situés dans un rayon de douze à quinze kilomètres.

Au moment de la Révolution, le monastère abrite cinquante-deux religieuses de chœur, treize sœurs converses, une novice et une sœur bénédictine « exilée » dans la communauté par lettre de cachet. Il y a quarante demoiselles pensionnaires et deux cents enfants aux classes, hors clôture, gratuites.

Le 23 septembre 1791, avant de quitter le couvent, une sœur est inhumée presque clandestinement *toutes fenêtres fermées*.

Emprisonnée, la communauté de Montferrand échappe à l'échafaud grâce à la chute de Robespierre. Pendant quatorze ans, elles vont vivre dans leurs familles. Un petit livret indique à chacune comment se comporter, préconisant entre autres de *ne pas se tenir à la fenêtre, et ne pas s'asseoir à une table de jeu*.

Sœur Saint Pierre Bravard, professe de Montferrand, accepte de rétablir un monastère d'Ursulines à Clermont, faisant largement appel à *des hommes d'âge mûr et aux mœurs irréprochables*¹ qui mettent argent et compétence au service de cette fondation.

Le 13 janvier 1808, une vingtaine de religieuses, bien avancées en âge et venues de toute l'Auvergne, se groupent autour de la fondatrice dans les locaux de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Alyre.

En 1810, un décret impérial autorise non seulement l'existence du monastère mais aussi l'exercice des fonctions de l'enseignement. La même année, les religieuses reprennent habit, constitutions et règlements de Paris comme à Montferrand.



Institution Saint-Alyre
Clermont-Ferrand

Ce nouveau monastère, tout au long du XIX^e siècle sera un modèle de dynamisme : on ne cesse de rénover, de construire. La communauté comprend en 1854 cent trente religieuses et on fait appel à elle pour soutenir des maisons en difficulté. Clermont envoie supérieures et maîtresses des novices à Beaulieu, Digne, Bourges, Evreux, Avignon, Sommières, Valréas, Brignolles et même à Berlin. D'autre part, Saint-Alyre reçoit des Ursulines. Les annales signalent quelques cent cinquante religieuses venues à Clermont pour de multiples raisons.

Le pensionnat accueille cent pensionnaires et deux cents petites filles suivent les classes gratuites, les chroniques affirmant que *de temps immémorial une élève paresseuse est un phénomène rare*.

En 1905, les amis de la communauté sont à nouveau mis à contribution. Les immeubles des Ursulines sont mis en vente et adjugés à cinquante acquéreurs, fondateurs de la Société Anonyme de l'ancienne abbaye de Saint-Alyre. Son objet est l'exploitation du corps d'immeubles afin d'y abriter une maison d'enseignement. Cette association est encore actuellement propriétaire des terrains et des bâtiments dont l'institution et la communauté sont locataires.

Dès le mois d'octobre 1905, le pensionnat devenu Institution Saint-Alyre ouvre ses portes avec une jeune directrice — Mère Marie de Saint Paul, alors novice et licenciée ès sciences, des sœurs sécularisées et un

¹ Sainte Angèle, chapitre XII de la Règle : *Du Gouvernement*.

professeur masculin de latin. Grilles et costumes ont disparu durant l'été.

Nos constitutions ont été approuvées définitivement par Rome le 29 juin 1994 et le 13 mai 1968 un décret de la Sacrée Congrégation pour les Religieux a approuvé la convention qui associe le monastère de Clermont-Ferrand à l'Union Romaine².

Actuellement, nous sommes une communauté de vingt religieuses présente sur les lieux de l'ensemble scolaire. Celui-ci, dont la direction est laïque comme la plupart des cadres et des enseignants, comporte environ 2 050 élèves allant de la maternelle aux classes post-bac : primaire, collège, lycées professionnel, technologique et général, classes de BTS et classes préparatoires aux écoles de commerce. Le service de cette unique institution éducative, dont la Prieure exerce la tutelle, relève de notre histoire et a sans doute déterminé le fait que nous soyons demeurées autonomes, autonomie qui n'est ni indépendance et encore moins autarcie. Si nous avons choisi de vieillir localement, il reste que le service de l'éducation demeure un souci vivace, même s'il s'exerce selon des modalités progressivement moins visibles.

La communauté a été marquée — là encore, historiquement — par une forte influence augustinienne. Nous nous réclamons de la règle de saint Augustin et la vie de communauté s'est voulue forte et structurée, en particulier par les chapitres et la vie liturgique, perçue comme le ciment de la vie communautaire.

Pourtant, les liens sont étroits avec les Jésuites et notre parenté est patente en ce qui concerne la façon de concevoir l'éducation. Nous avons actuellement un aumônier jésuite, mais nous faisons appel pour nos retraites à des prédicateurs de toutes familles religieuses.

A Montferrand, la bibliothèque était accessible à toutes, cette tradition s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui et même quand l'index existait encore, les religieuses étudiantes parvenaient assez facilement à obtenir des indults. Là encore, nous nous inscrivons dans la tradition éducative des Ursulines, soucieuse de cohérence entre la culture et la foi. Cette ouverture résolue au monde dans lequel on vit, pour le comprendre sans crainte et l'aimer sans aveuglement, constitue assurément une part de l'héritage de sainte Angèle pour lequel il faut rendre grâce.

Sources :

Archives de la Communauté

Mémoires de la Mère Micolon : Livre des fondations

Archives du monastère de Montferrand : Livre de comptes

Archives de Saint-Alyre : Annales ; Livre des chapitres

Annexe : Convention entre l'Union Romaine et le Monastère de Clermont-Ferrand (approuvée par un décret de la Sacrée Congrégation pour les Religieux le 13 mai 1968)

1. Le Monastère garde son autonomie.
2. S'il le désire, il pourra valablement et licitement confier la formation de ses recrues à un noviciat ou à un juvénat de l'Union Romaine.

Le Monastère reste, dans ce cas, responsable de l'admission des sujets, sur présentation du rapport de la Maîtresse des novices. Si la novice ne s'avère pas propre à la vie religieuse ursuline, la Maîtresse des novices en avertira le Monastère.

Les Professes du Monastère de Clermont-Ferrand peuvent être admises à la probation dans les Maisons de L'Union Romaine.

3. Des échanges de Religieuses pourraient se faire à titre temporaire, entre le Monastère de Clermont-Ferrand et des Maisons de l'Union Romaine, du consentement des Supérieurs et des Religieuses elles-mêmes. Spécialement, une Religieuse de Clermont qui souhaiterait les Missions pourrait, si elle a les qualités requises, du consentement des Supérieures du Monastère et de l'Union Romaine, être admise dans une des missions de l'Union Romaine.
4. Les Religieuses de Clermont-Ferrand pourront prendre part aux réunions, sessions de l'Union Romaine (à l'exception des Chapitres et des réunions qui regarderaient spécialement la marche des Provinces).
5. Demande a été faite par le Monastère de Clermont-Ferrand que les Supérieures majeures de l'Union Romaine visitent amicalement, à l'occasion, ce Monastère. Autorisation sera donnée à celles qui le désireraient de s'entretenir avec elles.

² La convention est publiée ci-après.

La Compagnie de Sainte-Ursule fondée par Anne de Xainctonge

1° / Anne de Xainctonge : son inspiration et sa vocation

A quatorze ans, Anne de Xainctonge, voit, depuis les fenêtres de la maison familiale de Dijon, les élèves du collège des Jésuites fondé en 1581 : ainsi naît son désir de faire pour les filles ce que les Jésuites font pour les garçons ; ce désir de faire connaître Jésus Christ s'était d'ailleurs manifesté dès son enfance.



Portrait d'Anne de Xainctonge.
Anonyme français vers 1800
(Compagnie Sainte-Ursule à
St-Cyr-sur-Loire, Indre-et-Loire).

Ce désir devient inspiration, inspiration qui s'approfondit dans un contexte dijonnais où la direction spirituelle des Pères Jésuites était recommandée pour les jeunes filles de bonne famille. Anne, fille d'un conseiller au Parlement de Dijon, reçoit les *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola. Elle y découvre un goût pour la vie intérieure et y restera toute sa vie profondément attachée pour elle-même et pour les autres.

C'est ainsi que prend corps sa vocation : fonder une communauté non cloîtrée au service d'une école gratuite pour filles selon le modèle des Jésuites, communauté rassemblée aussi pour l'accueil des femmes de toutes conditions, autrement dit : « aider au salut des âmes par le moyen de l'instruction » des filles et des femmes. Cette fondation, sans clôture, Anne souhaite la mettre sous le vocable de Notre Dame.

Contexte géographique et historique

Dijon est la capitale du duché de Bourgogne, en terre française. Les guerres de Religion, en ces dernières décades du XVI^e siècle opposent les partisans de la Ligue, catholiques, à ceux d'Henri IV, d'origine

protestante. Anne défend la Ligue, comme les Jésuites qui, en raison de cette prise de position, sont chassés de Dijon et se réfugient à Dole en Franche Comté, province sous domination espagnole.

A Dijon, Anne s'oppose régulièrement à son père, pieux et austère, qui défend le roi Henri IV. Un jour où ils s'affrontent sur ce sujet, son père l'avertit : « Si vous n'êtes pas de mon avis, vous pouvez partir ». Le lendemain matin, déguisée en servante, elle s'enfuit à Dole, avec sa domestique.

A Dole se perpétue l'hostilité populaire contre la France, suspecte de connivences calvinistes et ennemie, toujours en éveil, de la très catholique Espagne. Anne va devoir y vivre dix années d'épreuves avant de commencer la Compagnie, le 16 juin 1606. Elle est rejointe par une et bientôt deux compagnes ; elles s'assemblent et ouvrent une petite école.

Contexte religieux

Anne de Xainctonge s'inscrit dans le courant de la Contre Réforme catholique en Europe. Touchée par l'ignorance religieuse des femmes et des filles de son temps, son désir d'ouvrir des écoles pour transmettre la foi la situe plus particulièrement dans le mouvement spirituel des premières communautés de « filles dévotes » enseignantes, apparues aux Pays-Bas aux alentours de 1560. Ce nouveau mouvement spirituel est lié d'emblée à la Compagnie de Jésus.

Ces filles dévotes, au départ séculières, choisissent assez rapidement la vie commune au service de Dieu et du prochain. Mais, elles sont confrontées à la décision du Concile de Trente, et encore davantage à la Constitution *Circa Pastoralis* de Pie V (1566) rendant impossible la reconnaissance canonique par l'Église pour les femmes qui choisissaient de consacrer leur vie à Dieu en communauté hors clôture. Rappelons aussi qu'à cette époque François de Sales pour les Visitandines, Pierre Fourier et Alix Leclerc ne parvinrent pas à faire accepter des congrégations

féminines sans clôture. Evoquons encore le cas de la fondation de M. Ward qui, ayant créé un Institut de religieuses non soumises à la clôture, fut emprisonnée et son œuvre condamnée à disparaître après bien des espoirs, en 1631.

Comme M. Ward, pour réaliser sa vocation apostolique, Anne de Xainctonge est liée aux Jésuites et refuse absolument la clôture, mais elle va accepter de renoncer à l'état religieux canonique¹. La relation privilégiée qu'elle a avec les Jésuites, elle la désire pour ses sœurs. Cette relation fut dès l'origine plurielle. En effet, sa référence était non tel ou tel Jésuite en particulier, mais la Compagnie de Jésus entendue comme corps, telle qu'elle l'avait connue tant à Dijon qu'à Dole. Anne ne rejoint la Compagnie de Jésus qu'à travers la médiation de la conversation, de l'entretien, et plus généralement du champ symbolique des relations qu'elle a (et qu'auront ses sœurs après elle) avec les Jésuites bien concrets qu'elles rencontrent. Anne attache une grande importance à la liberté de chaque sœur de pouvoir choisir son confesseur parmi les Jésuites. On remarque que la question des confesseurs Jésuites s'est posée dès le commencement. En effet selon l'institut de la Compagnie de Jésus, les Jésuites ne peuvent assurer la direction spirituelle des religieuses à l'intérieur de leur couvent. Pour assurer cette relation avec les Jésuites s'est donc imposée la volonté de pouvoir sortir de la communauté. En conséquence, les sœurs restent canoniquement des femmes ordinaires, comme les femmes séculières de l'époque. Se confesser à un Jésuite est pour cette raison un élément stable de la Compagnie. Outre le vœu simple de chasteté, chaque sœur fait le vœu de stabilité par lequel elle s'engage à maintenir dans la Compagnie, l'instruction des filles et des femmes, la confession à des Jésuites et la non clôture.

La vocation dans les toutes premières années du XVII^e siècle se précise en un projet qui devient : *pour faire connaître et aimer Jésus Christ commencer une Compagnie de vierges et les assembler sous le nom de Notre Dame ; que ces vierges vivent en communauté sans clôture, sous une supérieure, mettant tout en commun*. Mais la réalisation de ce projet nécessite une reconnaissance sociale et juridique. Compte tenu de l'interdit officiel concernant la vie religieuse hors clôture, il devenait indispensable de

¹ Le Bourgeois, Marie-Amélie, *Les Ursulines d'Anne de Xainctonge (1606). Contribution à l'histoire des communautés religieuses féminines sans clôture*, C.E.R.C.O.R. Travaux et Recherches, Publications de l'Université Saint-Etienne, 2003, p. 152.

pouvoir bénéficier d'un bref d'approbation pontificale. Anne de Xainctonge bénéficia en fait d'un bref qui ne lui était pas destiné. En 1582, grâce à Charles Borromée, le grand évêque du Concile de Trente, les Ursulines de Milan avaient obtenu de Grégoire XIII le bref *Regimini Universalis*. Le pape y renouvelait l'approbation de la Compagnie de Sainte-Ursule fondée par Angèle Mérici. Les Ursulines d'Avignon avaient placé le bref d'approbation que Grégoire XIII avait donné aux Ursulines de Milan en introduction des « Reigles » qu'elles firent publier à Tournon en 1597.

Anne de Xainctonge suivit la recommandation des Jésuites qui à l'époque conseillaient de se faire Ursulines ; donc, *on écrivit en Avignon pour avoir les règlements des Ursulines*². Ce sont ces « Reigles » et le bref qui parvinrent à Anne de Xainctonge. Le choix de fonder sous le nom d'Ursulines doit dater de 1603 ou 1604 si on en croit la *Vie* du Père Binet³.

Voici ce que l'*Institution* laisse entendre dès le premier chapitre qui raconte les débuts de la Compagnie. Après avoir décrit l'objectif que s'étaient donné Anne de Xainctonge et les premières sœurs — consécration à Dieu, instruction des filles, autres œuvres de miséricorde, refus de la clôture —, elles écrivent : *depuis, ayant recouvert les règles de la Compagnie de Sainte Ursule, dressées par l'autorité de saint Charles et approuvées par nos saints pères les Papes Grégoire 13^e et Sixte 5^e, elles les trouvèrent fort propres et conformes à leur dessin et institut ; et partant desseignèrent de prendre le même titre de Compagnie de Sainte Ursule*⁴.

Nous appuyant sur la *Position*⁵, nous pouvons affirmer qu'Anne de Xainctonge n'a pas été inspirée par les Ursulines mais par les Jésuites et leurs collèges. En tout état de cause, nous pouvons dire que le choix d'être Ursulines fut, au départ, un choix de raison et d'opportunité, un pis-aller quand il fallut en venir au fait. Très vite, l'inspiration première reprit le dessus. Dès 1614, en effet, à l'occasion d'une nouvelle demande d'approbation de la part de l'archevêque de Besançon, les sœurs présentent quelques aménagements.

² Binet S.J. Ménologe, *La vie parfaitement humble et courageuse d'Anne de Xainctonge*, p. 68.

³ *Ibid.*, pp. 5-6.

⁴ *Institution*, I, 4.

⁵ *Positio super virtutibus ex Officio concinnata - Sancti Claudii - Beatificationis et canonizationis servae Dei Annae de Xainctonge*, Sacra Congregatio pro Causis sanctorum, Officium historicum 19, Typis polyglottis Vaticanis, 1972.

Avant sa mort, en 1621, Anne de Xainctonge rédigea, avec le Père Etienne Guyon, une règle appelée *Institution* qui a surtout en commun avec les règles de Tournon la référence à Grégoire XIII.

2° / La passion d'instruire les filles et les femmes

La fin de cette institution des filles est de leur enseigner tout ce que doit savoir et faire une fille chrétienne pour vivre vertueusement et chrétiennement pour arriver au ciel⁶. Ce qui intéresse Anne et ses premières compagnes, ce n'est pas tant d'enseigner « la doctrine chrétienne » mais plutôt, d'instruire c'est-à-dire apprendre la manière de prier Dieu, bien employer le temps et choses semblables qui concernent le salut et perfection des âmes, c'est leur proposer une manière d'être chrétienne. Cela touche à la piété privée ou pour le dire avec les mots qu'elles emploient aux choses spirituelles et à la vie dévote, la devotio moderna au sens courant de l'époque.

*Et on leur enseignera à lire, à écrire, dire les Heures, travailler en diverses sortes d'ouvrages qu'une fille honnête peut apprendre et pratiquer⁷. Tout le projet d'Anne de Xainctonge est orienté vers un public de filles et de femmes qu'elle désire de toutes conditions même⁸ les pauvres et les servantes et les plus rudes et les plus ignorantes sans distinction de personne⁹. C'est pourquoi, l'*Institution* précise : Et pour autant que les filles de travail, les servantes, les villageoises voisines, les femmes empêchées au ménage, ont besoin de quelques instructions pour bien vivre et recevoir les sacrements, les sœurs emploieront les après dîner des dimanches et fêtes pour les instruire au temps qu'elles auront le loisir de venir, non toutefois durant la prédication, ajoutant même pour celles qui seraient tentées de trouver cela moins important et mal commode : encore que ce soit avec quelque incommodité des sœurs, qu'elles postposeront à une œuvre si charitable¹⁰.*

La manière d'instruire

Le compendium de 1625, sorte de « résumé » tant de la manière de vivre des sœurs que de leur manière d'instruire, comporte dans la seconde partie l'organisation des classes. L'école s'organise en quatre

classes. On n'y vient pas avant sept ans et même les femmes peuvent venir s'asseoir sur un banc. Les élèves sont réparties en groupes plus ou moins homogènes et la méthode est personnalisée.

- première classe : enseignement progressif, le signe de croix qui introduit à la Trinité, quelques principes de civilité, parler correctement et déchiffrer les lettres ;
- deuxième classe : répétition et approfondissement des connaissances, travail manuel, lire et comprendre le catéchisme ;
- troisième classe : lecture des caractères imprimés et manuscrits, broderie, explication de l'acte de contrition ;
- quatrième classe : apprendre ce qu'une fille chrétienne doit encore savoir : lire l'office de la Sainte Vierge, des défunts, connaissance de l'Ordo et du calendrier, goût de la lecture spirituelle, apprendre à se confesser et communier, méditer des textes choisis dans les Quatre Evangiles, l'arithmétique et les travaux manuels.

Anne de Xainctonge applique une pédagogie de l'encouragement : elle propose des louanges publiques au début de chaque mois et des encouragements pour des enfants plus faibles. Transmettre les bases de la culture humaniste mais aussi un goût particulier pour la vie intérieure et la relation avec Dieu : tels sont les grands principes de la pédagogie d'Anne de Xainctonge. Dans une société où la parole féminine était insignifiante, on peut penser que la liberté de sortir revendiquée par Anne pour ses sœurs est une liberté de parler, de converser, de vaquer plus utilement et avantageusement à l'instruction et à l'édification de beaucoup de personnes.

3° / L'expansion de l'institut

Du vivant d'Anne de Xainctonge, la Compagnie s'étend d'abord dans le diocèse de Besançon, à Vesoul (1615), Besançon (1616), Arbois (1617), Saint-Hyppolyte (1618) et Porrentruy (1619). Après sa mort, ce fut Gray (1627), Pontarlier, maison fondée en 1634 par celle de Besançon. C'est la congrégation nouvelle qui se répand le plus vite dans le diocèse au début du XVII^e siècle. Puis ce sont, hors du diocèse de Besançon, Fribourg, en Suisse, fondée en 1634 par Porrentruy, Brig (1660) et Lucerne (1661), toutes deux fondées par la même, et Fribourg-en-Brisgau fondée par Lucerne en 1696. Le XVIII^e siècle ne vit guère l'expansion de l'Institut, sauf la fondation,

⁶ *Institution*, VI, 6

⁷ *Id.*, VI, 6.7.

⁸ « surtout » en français contemporain.

⁹ *Institution*, VI, 7.

¹⁰ *Id.*, VI, 8.

par Fribourg-en-Brisgau, de Villingen, en Allemagne (1782).

Au moment de la Révolution française, les Ursulines franc-comtoises, au nombre d'environ deux cents, furent toutes dispersées, puis ce fut le tour des suisses.

En France, après la Révolution, à l'initiative d'anciennes sœurs de Dole, la Compagnie de Sainte-Ursule renaissait en deux Maisons, celle de Dole et celle de Tours ; en Suisse se maintenaient les maisons de Fribourg, Brig — qui fonda la maison de Sion, en 1865 — et Porrentruy. Une évolution s'était faite dans l'Eglise et la société, il était devenu possible de changer la forme de gouvernement, et chaque Maison devint peu à peu une Congrégation à Supérieure générale. C'est ainsi que se formèrent les Congrégations de Dole, Tours, Fribourg (Suisse), Brig, Sion, tandis que les Maisons de Fribourg-en-Brisgau et Villingen restèrent Maisons *sui juris*. Enfin, la Maison de Porrentruy s'unit à celle de Fribourg en 1947.

L'Institut, maintenant son refus de la clôture à travers les siècles, ne put obtenir d'approbation pontificale parfaitement claire avant le XX^e siècle et se contenta longtemps d'approbations épiscopales. De plus, et ce jusqu'à ce qu'il devint possible de fonder une Congrégation féminine à Supérieure générale, les maisons qui se réclamaient de la fondation d'Anne de Xainctonge, bien que pratiquant toutes les mêmes Règles, ne pouvaient avoir entre elles de lien juridique, mais seulement des relations d'amitié et de commune spiritualité.

Aujourd'hui, la « Compagnie de Sainte-Ursule d'Anne de Xainctonge » compte autour de 500 sœurs dispersées sur trois continents. C'est une Fédération de sept « Maisons », chacune ayant la réalité juridique d'un Institut indépendant, de droit diocésain ou de droit pontifical. Dans la mouvance du Concile Vatican II, la Compagnie de Sainte-Ursule d'Anne de Xainctonge a établi de nouvelles *Constitutions* dont la première partie commune à toutes les Maisons, s'inspire de *l'Institution* d'Anne de Xainctonge¹¹.

4° / Les festivités du quatrième centenaire

L'année jubilaire a commencé en juin 2005 ; chaque Maison de la Fédération a marqué cette année à sa manière, dans les lieux où sont implantées les communautés. Un calendrier spécial, indiquant les évé-

nements, les anniversaires respectifs, etc. permettait de vivre en communion avec les sœurs des quatre continents : expositions, portes ouvertes, fêtes paroissiales, jeux scéniques, concerts, spectacles, conférences, animations dans les écoles et célébrations, retraites spirituelles ont émaillé ces douze mois de préparation à l'action de grâce.

Des fêtes eurent lieu à Dole les 8 et 9 Juillet 2006. Elles réunirent cent quarante-cinq sœurs filles d'Anne de Xainctonge pour fêter quatre siècles d'existence. Un forum permit à chacune de découvrir ce qui se vit ailleurs et de rencontrer les sœurs des autres pays. L'Eucharistie très festive se déroula à la basilique Notre-Dame de Dole dans le recueillement, l'action de grâce, et se poursuivit par un repas très convivial et une célébration d'envoi au cours de laquelle chaque sœur reçut le message suivant : « Marche dans l'Espérance ! ».

**Sœur Marie-Stéphane Clinquart
et Sœur Marie-Christophe Querry**

Bibliographie :

Bernos, Marcel, *Femmes et gens d'Eglise dans la France classique XVII^e -XVIII^e siècle*, Paris, Cerf, 2003, en particulier p. 117, 182, 192, 207, et 316-320. *Les femmes et l'accès au savoir au temps d'Anne de Xainctonge, Dole 1596-1621, Actes du colloque de Dole juillet 1997*, Cahiers dolois n°14, Dole, 1997.

Le Bourgeois, Marie-Amélie, « Une fondatrice d'avant-garde : Anne de Xainctonge et la Compagnie de Sainte-Ursule à Dole », in *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, LXXX, N° 204, janvier-juin 1994, p. 23-41.

Id., *Les Ursulines d'Anne de Xainctonge (1606). Contribution à l'histoire des communautés religieuses féminines sans clôture*, C.E.R.C.O.R. Travaux et Recherches, Publications de l'Université Saint-Etienne, 2003.

Positio super virtutibus ex Officio concinnata - Sancti Claudii - Beatificationis et canonizationis servae Dei Annae de Xainctonge, Sacra Congregatio pro Causis sanctorum, Officium historicum 19, Typis polyglotis Vaticanis, 1972¹².

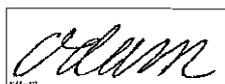
¹² On peut se fournir cet ouvrage, qui présente et étudie l'historicité d'un grand nombre de documents d'origine, déjà édités ou non, ainsi qu'une bibliographie importante, dans les centres d'archives des Ursulines, en France, à Dole et Saint-Cyr-sur-Loire, en Suisse, à Brig, Fribourg et Sion.

¹¹ Le Bourgeois, Marie-Amélie, *op. cit.*, pp. 15-16.

Brève Histoire des archives des Missions Etrangères de Paris*

Dès la fondation de la Société des Missions Etrangères au XVII^e siècle, les lettres des missionnaires et les documents concernant les pays de mission ont été rassemblés et conservés avec soin. Le premier conservateur des archives semble avoir été Étienne Pallu, neveu de Mgr François Pallu. Après avoir assumé à Rome la tâche de procureur des vicaires apostoliques pendant quelques années, il fut reçu directeur du Séminaire des Missions Étrangères en février 1679 : il le resta pendant sept ans. Les documents de cette époque nous disent qu'il commença à collectionner les Archives de la Société.

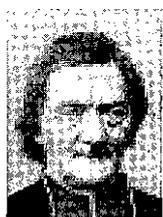
Il était aidé dans sa tâche par Jean-Marc Odam, qui fut affecté vers 1680 au soin des affaires matérielles du Séminaire. Comme il avait une belle écriture, il était souvent chargé aussi d'écrire les lettres des directeurs. Le service des Archives des ME conserve



signature de Odam

de nombreuses lettres de la fin du XVII^e siècle, qui ont été écrites par lui.

Pendant la Révolution et la période napoléonienne, une partie des archives ont été confisquées par les services d'état, spécialement les documents qui concernent les propriétés et les transactions financières.



Jean Tesson

Il faut attendre le début du XIX^e siècle pour que les archives commencent à être classées d'une façon systématique. Les premiers travaux de classification des archives sont entrepris par Jean Tesson (1798-1876), reçu comme directeur du Séminaire de Paris en 1833.

Ils sont poursuivis par Joseph Voisin (1797-1877), nommé en 1833 comme député au Séminaire de Paris pour les missions de Chine (Se-tchoan, Yun-nan,



Joseph Voisin

Kouy-tcheou, Fo-kien), et désigné comme secrétaire au Conseil à partir de 1835. Il fait parvenir de Chine deux corps complets de 80000 caractères chinois mobiles, qui sont déposés en 1838 à l'Imprimerie Royale. À partir de 1847, il assume la charge de bibliothécaire et de conservateur des archives.

Cependant il faut attendre la moitié du XIX^e siècle pour que les archives commencent à être classées de façon systématique. Le premier travail important est entrepris par Jean Rousseille (1832-1900). Nommé en 1855 à la procure de Hongkong, il est rappelé en 1863 comme directeur au Séminaire de Paris, et chargé d'enseigner l'Écriture Sainte et la liturgie. On lui confie aussi le soin de la bibliothèque et des archives.

Pendant 10 ans, avec l'aide de quelques aspirants, il va réussir à classer, cataloguer et relier les 300 premiers volumes de la collection des archives de la Société. Il s'occupe en même temps de rechercher et de recopier dans les archives publiques les principaux documents concernant les Missions Étrangères, qui ont été confisqués pendant la période troublée de la Révolution.



Jean Rousseille

En 1867, Jean Rousseille est chargé de relever dans les archives du Séminaire tout ce qui concerne le Règlement de la Société. Il publie sur cette question un livre intitulé "*Mémoire historique sur les Constitutions de la Congrégation des Missions Étrangères*" (Paris, Goupy, 1869). Il publiera plus tard un recueil des "*Constitutions, décrets, indults et instructions du Saint Siège relatifs aux Missions Étrangères*" (Chamerot, 1880).

* Cet article est déjà paru dans *MEP*, n° 406, mars 2006, p. 27-33. Il est reproduit ici avec l'autorisation de l'auteur.

Le travail de Jean Rousseille est poursuivi par Adrien Launay, qui pendant 40 ans va assurer la direction des Archives. Au mois de septembre 1884, le Conseil des Directeurs lui confie la rédaction des *Tables des Archives* du Séminaire. Ce travail lui demande dix ans. Il en sort une table analytique comprenant douze volumes in-folio de 600 à 1.000 pages chacun, et une table alphabétique composée de quatre volumes in-4°.

Après avoir achevé ce travail important, Adrien Launay entreprend l'exploitation du fonds des Archives



Adrien Launay

et se met à rédiger de nombreux ouvrages, concernant l'Histoire de la Société, l'Histoire générale et particulière des Missions. En 1894, il publie *Histoire de la Société des Missions Etrangères* (3 vol.), ouvrage qui lui vaut un bref élogieux du pape Léon XIII.

Pour étoffer ses informations, Adrien Launay consulte les Archives de la Propagande, celles de la Bibliothèque Nationale et du British Museum, ainsi que les Semaines Religieuses de la plupart des diocèses de France.

En 1896, il se rend en Inde et, en 1898, publie l'*Histoire des Missions de l'Inde* (5 vol.), travail qui sera couronné par l'Académie Française. En 1898, il fait un voyage en Chine, où, avec le concours d'une dizaine de scribes, il peut recueillir et recopier de nombreux documents.

De retour en France, au début de 1899, Adrien Launay se remet au travail et publie successivement plusieurs livres concernant l'histoire de la Société et des missions, entre autres :

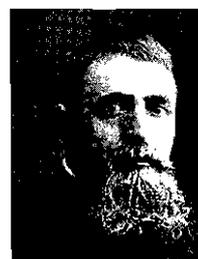
Le Mémorial de la Société des Missions Etrangères (2 vol.), *l'Histoire des Missions de Kuang-tong, de la Mission du Se-tchuan* (2 vol.), *de la Mission du Kouy-tchéou* (3 vol.), *de la Mission du Kouangsi, de la Mission de Mandchourie, de la Mission du Thibet, de la Mission de Siam 1662- 1811* (3 vol.), *de la Mission de Cochinchine, de la Mission du Tonkin, Documents historiques relatifs à la Société des Missions Etrangères.*

En 1926, un an avant sa mort, les délégués des vicaires apostoliques et du Séminaire, réunis à Rome, font encore appel à ses connaissances de l'histoire des Missions Etrangères, avant de décider des modifi-

cations qu'il faut apporter au Règlement de la Société des Missions Étrangères.

Les archivistes qui ont succédé à Adrien Launay, ont continué de gérer avec soin le fonds des archives, rassemblant et conservant scrupuleusement les documents en provenance des missions, mais un classement méthodique des archives contemporaines n'a pu encore être réalisé dans sa totalité.

Après le décès d'Adrien Launay en 1927, Henri Sy, alors supérieur du séminaire de théologie, prend la direction du service des Archives.



Henri Sy

Henri Sy s'intéresse plus particulièrement à l'histoire de la Société des Missions Étrangères et rassemble toutes les informations qui concernent l'envoi, le départ et les travaux des premiers vicaires apostoliques en Asie, ainsi que la fondation du Séminaire de la rue du Bac.

Toute l'histoire des débuts de la Société est contenue dans deux gros volumes dactylographiés, qui ont été publiés dans la collection "études et documents".



Jacques Papinot

Henri Sy profite de la présence d'un précieux collaborateur, Jacques Papinot. Premier responsable du *Bulletin de la Société des Missions Etrangères*, édité à Hong-kong, il a du revenir en France pour raisons de santé. Pendant plusieurs années, il apporte son concours au classement des archives, tout en dirigeant les *Annales de la Société des Missions Étrangères et de l'Oeuvre des Partants.*

A partir de 1939, un ancien professeur du Séminaire de Bièvres, Charles Cesselin, prêtera aussi son concours au Service des Archives en recueillant des informations sur les missions et en rédigeant les notices nécrologiques des missionnaires.



Hubert Monjean

En 1950, Hubert Monjean est appelé à remplacer Henri Sy, décédé l'année précédente. Depuis son départ en mission en 1923, Hubert Monjean a passé sa vie en Malaisie comme professeur de philosophie et de théologie au Collège général de Pinang. Spécialement doué pour les

langués, il a étudié et connaît parfaitement non seulement l'anglais et le malais, mais encore le tamoul et le dialecte Hakka.

Dans sa nouvelle charge de conservateur des archives, il prend conscience rapidement de la difficulté de consulter les manuscrits, qui ont été collés sur des languettes, puis reliés en volumes très épais. Il inaugure une nouvelle méthode de classification et classe désormais les manuscrits par mission et par année, en dressant dans chaque dossier un index de renvoi. Les dossiers contenant les archives sont eux-mêmes rassemblés dans des boîtes numérotées.

En moins de sept ans, Hubert Monjean réussit à inventorier 80.000 pages de manuscrits, qui sont classées dans 400 volumes, et à faire un inventaire descriptif détaillé de la moitié de ces documents.

A partir de 1953, Henri Simonin, récemment expulsé de Mandchourie, est nommé comme assistant de Hubert Monjean. Spécialiste connu en botanique et en entomologie, et membre actif de la Société de Géographie et des Amis du Museum, il va mettre désormais ses grandes compétences au service des Archives.

En 1958, Jean Guennou devient archiviste. Il va occuper cette fonction jusqu'en 1981. Il continue l'oeuvre de classification des archives récentes, entreprise par ses prédécesseurs, mais il s'intéresse surtout à l'histoire de la Société des Missions Étrangères de Paris.



Jean Guennou

Il écrit de nombreux articles sur les premiers vicaires apostoliques, F. Pallu, P. Lambert de la Motte, Louis Laneau, et sur quelques personnages plus marquants comme Mgr Langer ou Mgr Luquet.

Il s'intéresse aussi à la vie des martyrs des Missions Étrangères, spécialement ceux qui ont donné leur vie en Corée ou au Vietnam.

En 1986, il publie son livre "*Missions Étrangères de Paris*", qui résume sa pensée sur cette Société, un livre qui s'enracine à la fois dans l'histoire de France, dans l'histoire de l'Asie et dans l'histoire de l'Église.

Pour l'aider dans sa tâche d'archiviste, quelques confrères viennent bientôt lui apporter leur concours.

De 1968 à 1981, Charles Barbier, ancien directeur de la revue "*Au Pays des Pagodes*" et de l'imprimerie de l'Assomption à Bangkok, se consacre au classement du mémorial.

A partir de 1981, Pierre Grasland, expulsé de Chine où il a passé près de 20 ans, consacre tout son temps à faire l'inventaire descriptif des archives récentes de Chine, du Japon, de Corée, du Vietnam, de l'Inde et de la Birmanie. Le résultat de son travail monumental est rassemblé en 70 cahiers manuscrits de 300 pages.

Après l'Assemblée générale de 1974, Pierre Pencolé, ancien missionnaire du Vietnam, est affecté aussi au Services des Archives. Il est spécialement chargé de la rédaction du Mémorial et des notices nécrologiques des missionnaires.

Jean Baptiste Vérinaud remplace Jean Guennou qui prend sa retraite d'archiviste en 1981. Il va occuper cette fonction jusqu'à son décès qui survient subitement en 1987.

Dans sa nouvelle charge, Jean Baptiste Vérinaud ouvre plus largement les portes de son service et donne des facilités aux chercheurs, désireux de consulter les archives des Missions Étrangères.



J.-B. Vérinaud

Il continue en même temps à rédiger des articles pour des revues spécialisées. Il contribue à la rédaction du livre "*Lumière sur la Corée*", à l'occasion de la canonisation des martyrs de Corée.

Il rédige encore une brochure très documentée, à l'occasion du centenaire du sanatorium Saint-Raphaël de Montbeton, qui accueille les missionnaires âgés. Après le décès de Jean-Baptiste Vérinaud, Jean-Paul Lenfant est appelé à remplacer à la direction des archives. Il va assumer la fonction d'archiviste jusqu'en 1992.



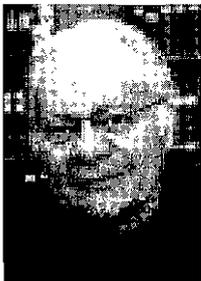
J.-P. Lenfant

Comme son prédécesseur, il accueille volontiers les chercheurs, qu'il guide et conseille. Il entreprend en même temps la traduction à partir du latin et la publication d'un texte inédit de Mgr Louis Laneau, intitulé "*La Divinisation par Jésus-Christ*".

Ce texte avait pour but, au XVII^e siècle, de guider les missionnaires dans leur action apostolique.

Ce document, conservé dans les Archives des Missions Étrangères (AMEP vol.877) est intitulé "Salut des infidèles et baptêmes". Il a été publié en 1988 dans la collection "Documents Interéglises".

Pendant les mandats de Jean-Baptiste Vérinaud et Jean-Paul Lenfant, Joseph Devisse, ancien missionnaire du Japon, continue le travail de P. Pencolé, en assurant la rédaction du Mémorial et des notices nécrologiques.



Gérard Moussay

En 1993, Gérard Moussay est appelé à assumer la fonction de conservateur des Archives. Il continue les travaux de classement et de sauvegarde de ses devanciers, avec l'avantage de profiter des progrès de l'informatique.

Une importante base de données a pu voir le jour. Elle contient toutes les informations utiles sur l'histoire des Missions Étrangères, sur la vie et les activités des missionnaires depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle.

Le service des Archives s'organise désormais en ouvrant plus largement ses portes aux chercheurs.

Site des Archives

En 2001, Les Archives des M.-E. crée en outre un site WEB (<http://archivesmep.mepasie.org>), qui permet de mieux faire connaître les Missions Étrangères. Jusqu'à ce jour, près de cinquante mille pages ont été mises sur le site et sont consultables par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux missionnaires de la Société des M.-E.

Sur le site, on peut trouver des informations sur les missionnaires (date et lieu de naissance, date d'ordination, affectations successives, date et lieu de décès, vie et activités missionnaires).

On peut aussi avoir accès à des documents majeurs, comme les *Comptes rendus* de la Société (rapports annuels des évêques et des maisons de la Société) depuis 1840 jusqu'à l'époque actuelle, ou encore les "*Monita ad missionarios*", "*Les Instructions de 1659*".

Des livres entiers sont encore mis à la disposition des lecteurs, par exemple l'histoire des "*Débuts de la*

Société" par le P. Sy, "*Nos Pères dans la Foi*" par André Marillier. etc...

Le site des Archives est consulté quotidiennement par les familles des missionnaires, mais surtout par de nombreux chercheurs français ou étrangers, qui veulent en savoir un peu plus sur l'histoire des Missions Étrangères, ainsi que sur tous les pays d'Asie où la Société des M.-E. a travaillé au cours de son histoire. On évalue à environ cent cinquante mille le nombre de pages lues chaque mois par les visiteurs du site des Archives.

De nouveaux textes sont en voie de numérisation, spécialement les *Annales des M.-E.*, le *Bulletin de la Société des M.-E.*, les *Lettres Édifiantes*. etc... Ces textes devraient apparaître sur le site des Archives à la fin de l'année 2006.

Personnel des Archives

Le service des Archives fonctionne avec un personnel de trois personnes :



Brigitte Appavou

Brigitte Appavou, assistante de l'archiste, le remplace quand c'est nécessaire. Elle s'occupe plus spécialement de recevoir et d'accueillir les visiteurs, répondre au courrier, enregistrer les classements des documents, mettre sur le site des Archives les données nouvelles, etc...



Brigitte Maguimey

Brigitte Maguimey, laborantine du service, est en charge du microfichage des documents. Elle est en outre responsable de la conservation des produits microfilmés, de leur mise sous jaquette et éventuellement de la duplication des microfilms.



Lucie Dalle

Lucie Dalle est plus spécialement affectée à l'inventaire et au classement des documents iconographiques (diapositives, photographies, cartes postales) et des documents audio-visuels. Elle prête aussi main-forte à Brigitte Appavou pour l'accueil des chercheurs.

Le service des Archives profite en outre de l'aide précieuse de quatre dames bénévoles, qui consacrent

chaque semaine une journée au travail de classement de la correspondance des missionnaires Il s'agit de Mme Gislaine Olive, Mme Danièle Girard, Mme Le thi ngoc Anh, Mme Cyprienne Lombard-Latune. Un jeune Vietnamien, Christophe Nguyen-an-Quôc, apporte aussi sa collaboration quelques heures par semaine en saisissant sur ordinateur des textes manuscrits. Leur travail est guidé et coordonné par Brigitte Appavou.

Catégories d'Archives

Les archives manuscrites des Missions Étrangères sont rangées par ordre chronologique en deux grandes catégories : les archives anciennes et les archives récentes.

1. - Les archives anciennes, qui ont déjà fait l'objet d'un classement méthodique sous la direction de Jean Rousseille et d'Adrien Launay, couvrent en gros la période de 1660 à 1920. Ces archives sont reliées en volumes, cotés de 1 à 1815, et peuvent être consultées aisément grâce à des tables analytiques et alphabétiques, permettant un accès rapide à l'information recherchée.

2.- Les archives récentes, en voie de classement. Elles couvrent approximativement la période de 1920 à 2006. Dans cette catégorie, on trouve aussi de nombreux documents anciens (du XVII^e au XX^e siècle), qui sont venus enrichir tardivement le fonds des Archives. Les archives récentes sont contenues à l'intérieur de dossiers, dans plus de 1600 boîtes.

Les documents des Archives ont été écrits sur différents types de papier : les papiers européens du XVII^e et du XVIII^e siècle sont en général de bonne qualité, et ont bien résisté à l'épreuve du temps. Par contre, beaucoup de lettres et de relations de voyage, écrites sur des papiers de fabrication locale, sont fragiles et cassants.

Les lettres des missionnaires donnent un échantillon important des écritures variées des siècles passés : certaines sont très claires, voire même élégantes ; d'autres au contraire sont mal écrites et abondent en fautes d'orthographe. Il arrive souvent aussi que les évêques ou les missionnaires utilisent pour copier et recopier leur correspondance, des scribes qui, en général, ne connaissent pas le français. Il en résulte des erreurs ou des omissions, qui nuisent à la clarté et à la compréhension du texte.

Contenu des Archives

Les Archives manuscrites des M.-E., dont le nombre peut être évalué à trois ou quatre millions de pages, contiennent entre autres : des documents historiques relatifs à la Société des Missions Étrangères au XVII^e siècle : décrets de Rome, requêtes pour l'envoi d'évêques en Extrême-Orient, contrats d'achat-vente, titres de propriété, règlement et coutumier du Séminaire des M.-E.

- les rapports des vicaires apostoliques, envoyés aux supérieurs de Paris. Ils donnent des informations sur la vie des chrétientés, les problèmes à résoudre, les difficultés rencontrées Une grande importance est attachée aux problèmes de gestion des fonds nécessaires à la vie des missions et à la subsistance des missionnaires.

- la correspondance des évêques avec le Saint-Siège. Elle parle des activités apostoliques de chaque diocèse. Les évêques demandent souvent à la Sacrée Congrégation de la Propagande d'apporter des réponses à des problèmes de doctrine. Les querelles sur les rites avec les autres congrégations sont souvent évoquées.

- des lettres de missionnaires, adressées en général à leurs familles, ou bien aux supérieurs de Paris. Dans ces lettres, les missionnaires parlent de leur vie, de leur travail missionnaire et décrivent aussi le pays où ils vivent, les événements qui surviennent, les populations qu'ils fréquentent.

Archives iconographiques

Outre les documents manuscrits, les Archives des Missions Etrangères possèdent encore un fonds iconographique important, qui compte plus de 100.000



Départ 1861

pièces. Il est composé en majorité de photographies et de diapositives mais comprend aussi des cartes postales et des images imprimées...

Les documents photographiques, dont les plus anciens datent de 1845, se présentent sous différentes formes: négatifs sur plaques de verre, daguerréotypes, positifs sur verre, positifs sur papier, etc... Le classement de ces documents iconographiques a été entrepris de façon méthodique, par pays, par thèmes et par noms de missionnaires.

Les premières photographies, qui ont été conservées, sont des photographies de missionnaires ou de groupes de missionnaires, prises à l'occasion des départs en mission. Comme, autrefois, les missionnaires partaient sans espoir de retour, on prit vers 1850 l'habitude de les photographier quelques jours avant leur départ, pour entretenir leur mémoire et laisser un souvenir à leur famille.



cyclo japonais vers 1900

Le fonds iconographique des M.-E. compte environ 10.000 photographies en relation avec les départs des missionnaires.

Un grand nombre de photographies, collées sur cartons, portent les noms de photographes réputés. Parmi les plus connus, on peut retenir les noms de : Janicot, Pannier, Bureau, Petit, Muriel, Thévenot, Dagon, Trinquart, Berthaud, Saint-Edme, Samson, Doisen, Mustière, Fontés, Lavier, Vallois, (Paris), Lacour (Marseille).

À partir des années 1865, apparaissent déjà les premières photos, prises dans les pays de mission, comme la Chine, la Corée, le Japon, le Vietnam, le Cambodge, la Thaïlande, le Laos, la Malaisie, la Birmanie, l'Inde. Plusieurs dizaines de milliers de photos ont été prises dans ces pays, un certain nombre dans la dernière moitié de XIX^e siècle.

Ces photos sont réalisées soit par les missionnaires eux-mêmes, soit par des photographes connus, parmi lesquels on peut retenir les noms de : Chit (Bangkok) Uyeno Hikoma (Nagasaki) - Otamachi (Yokohama) - Gsell (Saigon) - Kam-wo (Hanoi). D'autres photos sont prises par des photographes de passage, qui n'ont pas laissé leur nom.

Quelques photos anciennes, non identifiées, semblent provenir d'achats, faits par les missionnaires. Ces photos représentent : des monuments (pagodes, églises) ; des cérémonies religieuses ; des scènes de la vie quotidienne; des portraits etc...



*Danseurs et danseuses du palais
Cambodge vers 1900*

Dès la fin du XIX^e siècle, les Missions Étrangères commencent aussi à éditer des cartes postales, réalisées à partir des photos prises dans différents pays d'Asie.



*Un missionnaire du Vietnam
avec sa voiture vers 1930*

Ces cartes imprimées en sépia, destinées à faire connaître les missions et sans doute aussi à susciter des générosités chez les bienfaiteurs de France, portent au verso une courte explication sur les activités des missionnaires et sur le pays d'où proviennent ces photos. Des modèles de la plupart de ces cartes postales sont conservés dans le fonds iconographique des M.-E.

Inventaire sommaire des Archives (archives classées)

1. Documents concernant les M.E.

Séminaire de Paris: au XVII^e et au XVIII^e siècle : histoire, transactions diverses, titres de d'achat-vente, propriétés... 65 vol.

Correspondance et délibérations des supérieurs du Séminaire de Paris 36 vol.

Etats du personnel : évêques, supérieurs, missionnaires, séminaristes	20 vol.	Correspondance des missionnaires, état des missions, rites chinois	114
Lettres, Mémoires, Notices des premiers vicaires apostoliques (Pallu, Lambert de la Motte, Cotelendi, Laneau, etc...)	35 vol.	Mission du Se-tchoan (1843-1919)	38
Récits, relations de voyages	20 vol.	Mission du Yun-nan (1843-1928)	11
Entretiens spirituels, écrits théologiques, sermons (Dubois, Barran, Albrand, Légrégeois, Rousseille)	30 vol.	Mission du Kouy-Tchéou (1849-1919)	31
Journal, mémoires, rapports des anciens supérieurs (Albrand, Tesson, Rousseille, Delpech, De Guébriant)	50 vol.	Mission du Kouang-tong (1849-1936)	27
Constitutions, coutumiers...	20 vol.	Mission du Kouang-si (1840-1919)	7
Comptabilité, recettes et dépenses	100 vol.	Mission du Tibet (1844-1920)	26
Prieuré de la Celle	3 vol.	Mission de Mandchourie (1840-1919)	7
Anciennes Archives à la B.N.	5 vol.		
Divers	20 vol.	Japon (1844-1931)	
		Lettres des évêques et des missionnaires, état des missions,	32
2. Maisons de Société		Corée (1845-1920)	
<i>Procure de Rome</i> (1651-1925). Relations avec le Vatican. Correspondance avec les missionnaires	40 vol.	Lettres des évêques et des missionnaires, état des missions	15
Décrets, lettres apostoliques, brefs	30 vol.	Journal de Mgr Ridel	16
Affaires diverses (Chine, Vietnam..)	20 vol.		
<i>Procure de Macao</i> (1732-1836). Correspondance avec les missions	15 vol.	Vietnam (1666-1920)	
Correspondance avec les étrangers	2 vol.	Tonkin : correspondance des évêques et des missionnaires	66
Comptes, journal des procureurs	5 vol.	Cochinchine : correspondance des évêques et des missionnaires	
<i>Procure générale de Hong-kong</i> (1847-1921). Correspondance avec les supérieurs et les missions	17 vol.	état des chrétientés, événements politiques	56
<i>Procure de Changhai</i> (1861-1906). Correspondance avec les supérieurs et les missions	2 vol.	Cambodge (1853-1919)	
<i>Procure de Singapore</i> (1857-1905)		Correspondance des évêques et des missionnaires	
Correspondance avec les supérieurs et les missions	2 vol.	état des chrétientés, événements politiques	4
Procure de Changhai (1861-1906)		Laos (1900-1919)	
<i>Collège général Pinang</i> (1808-1920)		Correspondance des évêques et des missionnaires	
Correspondance, Journal, Liste des étudiants...	6 vol.	état des chrétientés	2
<i>Sanatorium Montbeton</i> (1885-1910)		Siam (1662-1928)	
Correspondance, comptes, Journal	2 vol.	Correspondance des évêques et des missionnaires	
<i>Sanatorium Béthanie</i> (1885-1921)		état des chrétientés, événements politiques	73
Correspondance, comptes, Journal	5 vol.	Birmanie (1855-1919)	
		Correspondance des évêques et des missionnaires	
3. Pays de Mission		état des chrétientés, événements politiques	7
Canada (1687-1849)		Inde (1663-1928)	
Sources manuscrites et chronologie de l'histoire religieuse du Canada, Histoire du Séminaire de Québec	4	Journal de la Côte (1663-1725)	22
		Mission de Pondichéry (1663-1920)	
Perse (1662-1680)		Lettres des missionnaires, état des chrétientés, rites malabares	38
Correspondance des missionnaires	9	Mission de Mysore : coutumier, lettres (1845-1919)	7
Chine (1666-1887)		Mission de Coimbatore : coutumier, lettres (1846-1919)	3
		Inventaire sommaire des Archives (archives en cours de classement)	

Travaux linguistiques	
cantonnais : Aubazac, Caysac, Deswazières	13
mandarin : Boisguérin, Buhot, Callery, Chatagnon, Chouzy	
Delamarre, Desflèches, de Gaztelu, Grimard	
Lamasse, Palaffre, Perny, Rochette, Seguin	54
lolo Arnaud, Esquirol, Liétard, Valtat, Vial	10
tibétain : Desgodins, Giraudeau, Goré	21
chaochou Béchet	1
hakka : Rey Ch.	5

Japon (1900-1960)	
Lettres des évêques et des missionnaires, état des missions	60

Travaux linguistiques	
japonais [Dictionnaires, grammaires et traductions]	
Arrivet, Balet, Caron, Cesselin, Charron	
Deffrennes, Evrard, Ferrand, Furet, Lemaréchal	
Lemoine, Lissarague, Mermet de Cachon, Papinot	
Péri, Petitjean, Raguét, Raoult, Rey, Roland	62

Corée (1845-1920)	
Lettres des évêques et des missionnaires, état des missions	34
Journal de Mgr Ridet	16

Travaux linguistiques	
coréen [Dictionnaires, grammaires et traductions]	
Blanc, Daveluy, Devred, Dupont, Féron, Guinand	
Legendre, Ridet, Tellier	19

Vietnam (1850-1980)	
Lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques (compléments de la période 1850-1920)	16

Diocèse de Hanoi :	
lettres des évêques et des missionnaires	
état des chrétientés, événements politiques (1920-1980)	18

Notes et écrits de André Marillier	
Diocèse de Vinh : lettres des évêques et des missionnaires	15
état des chrétientés, événements politiques (1920-1954)	8

Diocèse de Hung-hoa : lettres des missionnaires, état des chrétientés (1895-1960)	
	5
Diocèse de Thanh-hoa / Phat-Diem: lettres des évêques	
et des missionnaires, état des chrétientés (1900-1950)	7

Diocèse de Hai-Phong / Bui-chu : lettres des missionnaires,	
état des chrétientés (1895-1960)	1
Lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés,	
(compléments de la période 1850-1920, période 1920-1975))	30
Diocèse de Hué : lettres des évêques et des missionnaires	
état des chrétientés, événements politiques (1920-1970)	7
Diocèse de Quinhon / Nhatrang: lettres des missionnaires,	
état des chrétientés (1920-1970)	7
Diocèse de Kontum / Ban Methuot: lettres des missionnaires,	
état des chrétientés, événements (1920-1970)	107
Diocèse de Saigon: lettres des évêques et des missionnaires	
état des chrétientés, événements politiques (1920-1970)	14
Diocèse de Dalat: lettres, état des chrétientés (1920-1970)	
	3

Travaux linguistiques	
bahnar [Lexiques et traductions]	
Alberty, Dourisboure, Jannin, Curien, Hutinet	

Léger, Rannou, Kemlin	30
cam [Lexiques, traductions, études]	
Durand, Moussay	17
jarai [Écrits et études] Dournes	19
lac [Écrits et traductions] Boutary	22
radhé [Dictionnaire] Louison, Davias-Baudrit	5
sedang [Dictionnaire] Crétin	1
sré [Lexiques, études] Cassaigne, Dournes	17
vietnamien [Dictionnaires, grammaires, traductions]	
Barbier, Bon, Caspar, Dronet, Génibrel, Gouin	
Hue, Legrand de la Liraye, Maheu, Masseron, Mais, Mossard, Ravier, Thiriet, Vallot	30
[Études sur la langue et les coutumes]	
Cadière, Souvignet	36

Cambodge (1900-1940)	
Correspondance des évêques et des missionnaires	
état des chrétientés, événements politiques	14

Travaux linguistiques	
cambodgien [Lexiques, traductions, études]	
Bernard, Cordier, Guesdon, Levavasseur	
Rondineau, Sy, Tandart	24

Laos (1919-1950)	
Lettres des missionnaires, état des chrétientés	9

Travaux linguistiques laotien [Grammaires et traductions] Bertrand, Contet, Cuaz, Guignard	8	Mission de Kumbakonam : coutumier, lettres (1891-1960)	6
Thaïlande (1928-1980) Lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques (compléments de la période 1800-1920)	30	Mission de Salem : coutumier, lettres (1930-1962)	10
Diocèse de Bangkok : Correspondance des missionnaires état des chrétientés, événements politiques	48	Mission de Bangalore : correspondance (1880-1960)	4
Diocèse de Oubon et autres : rapports, lettres des missionnaires	7	Divers : Ceylan Sikkim, Ootacamund...	5
Travaux linguistiques thai [Grammaire et traduction] Larqué, Van Gaver	4	Travaux linguistiques canara [Lexiques et traductions] Bareille, Bouteloup, Charbonnaux, Dallet Desaint, Garnier, Mauduit	31
hmong [Langue et littérature] Mottin	4	sanskrit [Notes, traductions] Bareille, Dallet, Dubois	6
Malaisie / Singapour / Indonésie (1919-1990) Lettres des missionnaires, chrétientés (Malaisie/Singapour)	15	tamoul [Dictionnaires, grammaires, traductions] Baulez, Bottero, Bouteloup, Dallet, Dupuis Mousset, Lap, Leroy,	69
Lettres des missionnaires, chrétientés, événements (Indonésie)	8	Madagascar (1949-1989) Généralités : histoire, événements politiques, correspondance	5
Fonds R. Cardon (notes personnelles)	10		
Travaux linguistiques malais [Lexiques, traductions, livres religieux] Borie, Cardon, Le Turdu, Pouget, anonymes	12	Divers	
minangkabau [Dictionnaire et grammaire] Moussay	2	Martyrs Béatification et canonisation des martyrs du Vietnam, de Corée, de Chine : enquêtes et procès, actes	110
Birmanie (1891-1950) Généralités : état des chrétientés, histoire, événements politiques	25	Comptabilité (1664-1932) Recettes, dépenses maison de Paris, Etablissements communs, compte des missions	94
Diocèse de Rangoon : Correspondance des missionnaires	7	Activités caritatives (1816-1831) Hôpitaux, prisons, Savoyards	13
Diocèse de Mandalay : Correspondance des missionnaires	5	Oeuvres (1921-1990) OPM, Propagation de la Foi, Sainte Enfance, St Pierre Apôtre, Union Missionnaire du Clergé, Union Missionnaire des Malades, Foyer des Etudiants, UNESCO	10
Travaux linguistiques chin [Lexiques et traductions] Bareigts, Jordan	4	Statistiques Statistiques, divisions des missions	5
kachin [Religion et coutumes] Gilhodes	2	Publications Revue missionnaires	10
Inde (1750-1980) Généralités : histoire, mythologie, religions	5	Archives (1940-1990) Histoire, correspondance	20
Correspondance des supérieurs (1930-1950)	5		
Mission de Pondichéry : lettres, événements (1850-1986)	38		
Mission de Mysore : coutumier, lettres, événements (1850-1962)	9		
Mission de Coimbatore : coutumier, lettres (1850-1969)	4		

Père Gérard Moussay
Archiviste des MEP

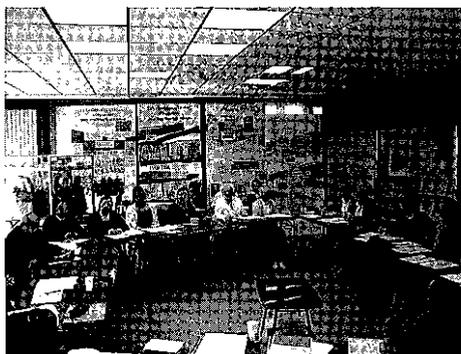
Rencontre des archivistes de la région Bretagne, 20 avril 2007 Archives de Kermaria, Locminé

Pour la première fois depuis bien longtemps, plusieurs archivistes de diocèses et de congrégations religieuses de Bretagne se sont retrouvés pour passer une journée commune aux Archives générales de la congrégation des Filles de Jésus de Kermaria (Morbihan). La rencontre est motivée par le projet suivant : voici quelques années l'historien Michel Lagrée avait lancé, à la section Religion de l'Institut culturel de Bretagne, organe culturel régional, l'idée d'un *Guide des archives de l'Eglise en Bretagne*, ouvrage publié et vendu aux institutions, aux chercheurs et au grand public. Suzanne Le Rouzic, responsable des archives des Filles de Jésus, et membre de la Section, a souhaité relancer ce projet.

En s'appuyant sur la norme archivistique ISAD(G), Y. Celton des archives diocésaines de Quimper, propose une grille de description de chaque centre d'archives. Ensemble, cette procédure est amendée et validée par les présents. L'invitation à participer à ce guide sera proposée à tous les dépôts d'archives de l'Eglise présents en Bretagne historique. Le choix de cette zone géographique, et non de la Province ecclésiastique, est motivé par une volonté pragmatique : la région Bretagne est un argument de vente plus convaincant, plus parlant pour un éditeur et pour des financeurs publics. Chaque dépôt d'archives sera invité à indiquer son nom,

adresse et modalité pratique, un historique du dépôt, un inventaire succinct mentionnant la liste des séries ou des fonds et faisant ressortir les éléments particulièrement importants, puis une bibliographie rapide, ainsi que tous renseignements pouvant aider le chercheur.

Les contacts avec les éditeurs ne sont pas totalement finalisés, mais en bonne voie. Nous avons convenu ensemble que, l'occasion nous étant donnée de faire ce travail, nous pouvions réaliser une description assez complète,



Rencontre des archivistes de la Région Bretagne aux Archives de Kermaria à Locminé le 20 avril 2007

quitte à réduire ensuite par la suite le texte, en fonction des exigences des éditeurs. Le travail réalisé, en tous les cas, n'est pas vain, pouvant être simplement imprimé et mis à disposition des chercheurs dans nos salles de lectures, ou éventuellement sur nos sites Internet.

Une introduction ouvrira l'ouvrage. Elle rappellera les lignes générales, entre autres que nos archives sont privées et leur communication sujette à l'autorisation de l'archiviste responsable. Le guide ne modifiera en rien

notre fonctionnement, il sera témoin de notre diversité et par là même de nos richesses. Suivra la liste des centres, par ordre alphabétique de diocèse, ainsi que les centres d'archives concernant des éléments sur notre région, mais hors Bretagne. Un index des noms propres clôturera l'ouvrage.

Réaliser un tel guide imprimé et en vente publique serait un magnifique moyen de promotion et de connaissance de nos fonds, témoin de la vitalité et d'un souci de communication de nos dépôts. Ce travail devrait pouvoir aboutir en 2008 ou 2009.

A l'issue du repas pris en commun ce 20 avril, le groupe découvre tous les aspects de la maison-mère de Kermaria. Puis Laureline Deveille-Guidou, étudiante à Angers en licence professionnelle « Traitement et gestion des archives » nous présente les résultats de son enquête concernant les archives diocésaines en Bretagne. Enfin Y. Celton explique le fonctionnement du logiciel d'archivistique d'Aix-en-Provence, en usage à Quimper. Après ce temps d'intense réflexion, le groupe visite les impeccables archives de Kermaria, se renseignant sur tel ou tel point de méthode. Nous nous séparons à 17h, heureux de s'être rencontrés et d'avoir pu échanger et décidés à ce que cette première rencontre ne soit pas la dernière.

Yann Celton

Archiviste du diocèse de Quimper

Quimper, 14 septembre 2007

Aux archivistes de l'Église en Bretagne

Cher(e) collègue,

Voici quelques années l'historien Michel Lagrée avait lancé, à la section Religion de l'Institut culturel de Bretagne, l'idée d'un Guide des archives de l'Église en Bretagne, ouvrage publié et vendu au grand public. Aujourd'hui Suzanne Le Rouzic, des archives des Filles de Jésus et moi-même, en concertation avec l'Association des Archivistes de l'Église de France, pensons que nous pouvons nous mettre au travail et faire aboutir ce beau projet.

L'Institut culturel a planifié dans son plan triennal 2006-2009 la réalisation de ce guide, qui pourrait se faire en co-édition. Des contacts sont en cours avec différents éditeurs actuellement et la DRAC de Bretagne qui pourrait apporter son soutien. Pour faciliter le succès auprès des éditeurs et des financeurs, nous avons cantonné le travail à la Bretagne historique, et non à la Province.

Afin d'amender et valider le contenu scientifique de ce guide, nous nous sommes rassemblés, les archivistes diocésains et quinze représentants de congrégations, aux archives de Kermaria, le vendredi 20 avril. Toutes les archives n'étaient pas conviées à cette réunion préparatoire, notre salle n'y suffisant pas, et le but n'étant pas d'avantage de recréer une journée d'étude telle que la réalise si parfaitement l'Association des Archivistes de l'Église de France. A l'issue de cette ren-

contre, nous avons fixé ensemble les règles et modalités pratiques de ce guide.

En s'appuyant sur la norme archivistique ISAD(G), je vous propose donc de réaliser une description de votre dépôt d'archives, suivant la grille ci-jointe. Les contacts avec les éditeurs n'étant pas totalement finalisés, je ne peux vous donner aujourd'hui un nombre de signes à rédiger. Nous avons cependant convenu ensemble que, l'occasion nous étant donnée de faire ce travail, nous pouvions réaliser une description assez complète, quitte à réduire ensuite par la suite, en fonction des exigences des éditeurs. Le travail réalisé, en tous les cas, ne sera pas vain, pouvant être simplement imprimé et mis à disposition des chercheurs dans nos salles de lectures, ou éventuellement sur nos sites Internet.

Les dépôts de demande de subvention de la DRAC se faisant en début d'année civile, il serait souhaitable que ces textes soient remis pour novembre 2007. Le travail n'est pas insurmontable, et ne demande pas des recherches poussées. A l'issue de la remise des textes, un comité de coordination se réunira pour harmoniser l'ensemble, en fonction cette fois-ci des demandes de l'imprimeur.

Une introduction ouvrira l'ouvrage. Elle rappellera les lignes générales, entre autres que nos archives sont privées et leur communication sujette à l'autorisa-

tion de l'archiviste responsable. Le guide ne modifiera en rien notre fonctionnement, il sera témoin de notre diversité et par là-même de nos richesses.

Les textes seront à adresser au mieux par e-mail à mon adresse (bibliotheque@quimper.ccf.fr, ou à Suzanne Le Rouzic aux archives de Kermaria fjarchgen@wanadoo.fr), à défaut en version papier. En cas de problème de compréhension de la grille, les archivistes diocésains pourront vous apporter une aide méthodologique.

Réaliser un tel guide imprimé et en vente publique serait quasiment une première en France, pour des Archives d'Église. Il constituera un magnifique moyen de promotion et de connaissance de nos fonds, témoin de la vitalité et d'un souci de communication de nos dépôts. Dans un premier temps, vous pourrez nous indiquer simplement si vous comptez participer à ce guide. Vous pouvez ajouter à vos textes une ou deux images d'une pièce d'archives particulièrement remarquable que vous pouvez conserver.

Espérant que ce beau projet fédérateur ait votre assentiment, veuillez agréer, chère(e) collègue, l'expression de mes sentiments distingués

Yann Celton,
archiviste.

NB. Adresse du site des Archivistes de l'Église de France : <http://aaef.hautetfort.com/>

Archives de l'Église de France

Guide des centres d'archives privées religieuses de Bretagne

Grille individuelle par centre

Reprendre les éléments un à un, à communiquer si possible en Word par courriel, à bibliotheque@quimper.cef.fr, ou fjarchgen@wanadoo.fr. On peut y ajouter une image ou deux, d'un document particulièrement remarquable, au format jpeg. A titre indicatif, rédiger entre une et dix pages format A4.

Rubrique	Commentaires	<i>Exemples</i>
----------	--------------	-----------------

1. Présentation

La carte d'identité du dépôt. On y mentionnera des éléments très généraux, indiquant au chercheur quelques repères fondamentaux. Le métrage indique s'il s'agit d'un grand centre ou d'un dépôt modeste (il peut donc organiser sa visite en conséquence). Les dates ne sont qu'indicatives et n'impliquent en aucun cas le changement des règles de communications habituelles. Dans tous les cas nos archives sont privées et l'archiviste reste maître chez lui.

Nom du centre d'archive	Indiquer ici le nom usuel du dépôt, mais aussi d'autres appellations moins usitées	<i>Ex : Archives de Kermaria, (nom usuel) Archives générales de la Congrégation des Filles de Jésus de Kermaria (nom officiel)</i>
Dates extrêmes	Indiquer l'archive la plus ancienne, et le document consultable le plus récent	<i>1600-1970</i>
Importance matérielle	Mention obligatoire. Mesurer les rayonnages approximativement	<i>400 ml</i>

2. Introduction.

Un tel guide est l'occasion de faire le bilan de sa propre histoire Rédiger son propre historique, c'est aussi donner quelques clés de compréhension supplémentaire au chercheur. Cette partie sera donc très variable d'un centre d'archive à un autre.

Historique du dépôt d'archives, de la conservation, et chronologie des archivistes	L'historique indiquera pourquoi le dépôt est parfaitement organisé ou pourquoi le travail est peu avancé. En fonction des cas, y adjoindre la chronologie des archivistes, et leurs apports successifs au dépôt.	
--	---	--

3. Contenu

La partie essentielle de chaque description, la plus importante en taille également. Pas de règles précises ici, la description est fonction du contenu et de l'état de classement de chaque centre d'archives. Eviter le détail, il s'agit d'offrir une vision synthétique et globale des archives, non de refaire un répertoire exhaustif. Le chercheur peut toujours par la suite contacter l'archiviste pour demander des précisions sur tel ou tel point. L'inventaire peut compter plusieurs pages.

Classification	Indiquer quelle classification est utilisée	<i>Ex. : Cadre de classement des archives de l'Eglise de France adapté aux archives diocésaines / classement numérique propre / classification continue / pas de classement</i>
Inventaire rapide des archives	Le cœur de la description. Indiquer ici les séries une à une, le type d'archives conservées, leur intérêt pour l'histoire de l'institution, le nom des fonds. Ne pas entrer dans le détail des articles, à moins d'éléments exceptionnels. Un index final reprendra la totalité des noms indiqués ici. Les Archives diocésaines mentionneront la liste exhaustive des archives paroissiales qu'elles conservent.	
Règles de communicabilité	Indiquer quelles règles sont suivies : archives consultables ou non, règlement intérieur, fiche d'inscription du lecteur, délais de consultation, dérogations éventuelles etc.	<i>Ex. : Archives ouvertes au public. Les délais de communication suivent les principes des archives publiques (loi de 1979).</i>
Instruments de recherche	Indiquer quels instruments sont à disposition du chercheur (ou pas d'instruments existants)	<i>Ex. : Répertoire numérique du fonds en salle de lecture</i>

4. Accès

Modalités pratiques.	Tous renseignements pratiques pour faciliter la vie du chercheur. Nombre de places dans la salle de lecture. Photocopies ou non. Photos numériques autorisées ou non	<i>Ex. : Adresse, horaires, rendez-vous, téléphone, fax, courriel, site web</i>
Nom de l'archiviste	Le nom et l'année d'entrée en fonction	

5. Sources complémentaires

Autres dépôts d'archives	Mentionner d'autres dépôts privés conservant des archives nous concernant	<i>Ex. : Les archives de l'Université catholique d'Angers possèdent un fonds coté X sur notre institution, etc.</i>
Bibliographie succincte	Mentionner 4 ou 5 ouvrages de référence concernant notre institution, une thèse inédite disponible, etc. Ne pas trop détailler.	

6. Autres notes

	Mettre ici ce que l'on n'a pu mettre ailleurs. On peut indiquer s'il existe une bibliothèque d'histoire locale à proximité, si l'on conserve des imprimés locaux (journaux, semaines religieuses, bulletins paroissiaux ou de liaison, etc.) indiquer s'ils sont empruntables ou non	
--	---	--

7. Contrôle

Nom de la personne qui a rédigé la fiche, date		
--	--	--



Réunion des archivistes ecclésiastiques du Nord de la France à Amiens (30 mai 2007)

La réunion annuelle des archivistes de la région Nord s'est tenue à Amiens dans les locaux des Archives Départementales de la Somme qui, rappelons-le, accueillent sous la forme d'un contrat original les Archives Diocésaines d'Amiens. Quinze personnes, dont le Père Leroy, ont assisté à cette réunion.

Aurélien André, l'archiviste diocésain qui était notre hôte, nous a tout d'abord donné une communication sur les ouvrages liturgiques à l'usage du diocèse d'Amiens. Il a retracé les multiples changements intervenus dans ce domaine entre le début du XVII^e siècle et les années 1851-1853 et éclairé dans le détail les versions successives des bréviaires, rituels, missels, propres et autres processionnaires. Les auditeurs ont loué le travail de l'intéressé en se promettant d'en faire de même dans leurs dépôts afin d'optimiser le classement de ces ouvrages souvent délaissés par eux-mêmes et, hélas, parfois vendus au niveau local.

Caroline Biencourt, archiviste du diocèse de Cambrai, a exposé l'histoire de son service entre 1918 et 1970, marqué par la création d'une Commission d'Histoire Religieuse et d'Art Sacré en 1926, la figure du Chanoine Cyrille Thelliez (1888-1970), secrétaire de la commission puis archiviste diocésain à partir de 1946, et la création d'une Commission Historique du diocèse en 1967.

De son côté, l'archiviste du diocèse d'Arras, Michel Beirnaert, a évoqué l'inventaire des archives du Temporel récupérées dans le grenier de l'Evêché et aux Archives Départementales du Pas-de-Calais où elles avaient été déposées en partie. Il a présenté le

cadre général de classement, chronologique, de cet ensemble qui mesure quelque 50 mètres linéaires. Ces archives concernent autant l'immobilier — les édifices diocésains comme les églises paroissiales, mais aussi les biens des sociétés civiles immobilières —, que les autres biens, leur gestion par les fabriques et l'Association diocésaine ainsi que les comptes du diocèse et des paroisses. Devant la masse des documents, la question d'un échantillonnage a été posée : elle n'a pas manqué de susciter un débat passionné entre les participants.

L'archiviste du diocèse de Lille et Aurélien Roeland, chargé de mission spécialement recruté à cet effet, ont ensuite présenté la collection lilloise de films fixes, constituée par les archives du service audio-visuel diocésain et la collecte des archives paroissiales, et qui, avec ses 15 000 bobines, est comparable à la célèbre série du Service Audio-Visuel du Diocèse d'Angers. Après un historique de l'Œuvre interdiocésaine des projections établie à Roubaix en 1903, il a été question de l'exceptionnel intérêt historique de ces petits films, si utilisés entre 1923 et la fin des années 1960, de leur inventaire et de leur conditionnement. A. Roeland a notamment rappelé les problèmes inhérents au support, sa dangerosité et ses exigences. Après la projection de quelques films dans les conditions de jadis, les participants ont visité le dépôt des Archives Diocésaines d'Amiens sous la conduite d'Aurélien André et du Père Francis Lecomte, son prédécesseur aujourd'hui encore bibliothécaire diocésain.

Frédéric Vienne
archiviste du diocèse de Lille

Session de formation du Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques les 4 et 5 mars 2008
57 rue Violet 75015 Paris. Contact : Sœur Madeleine Rémond (57 rue Violet 75015 Paris ;
archivespsa@hotmail.com).

Session de formation pour les archivistes diocésains les 3 et 4 juin 2008 78 A rue de Sèvres 75006 Paris.
Contact : Claudine Pézeron (7 cours de la Trinité 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 ;
Archives.DioceseAix@wanadoo.fr).

Réunion des archivistes ecclésiastiques de l'ancienne province ecclésiastique de Bordeaux à Bordeaux
le 12 février 2008.

Réunion des archivistes ecclésiastiques de l'ancienne province ecclésiastique de Toulouse à Toulouse
le 14 février 2008.

Prochaines réunions des archivistes de l'arc méditerranéen les 28 novembre 2007 et 27 février 2008.
Contact pour l'ensemble de ces réunions régionales : Claudine Pézeron (7 cours de la Trinité 13625
Aix-en-Provence Cedex 1 ; Archives.DioceseAix@wanadoo.fr).

Le siège social de l'Association des Archivistes de l'Église de France
est dorénavant le :

35 rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux

Pour plus d'efficacité, il est toutefois préférable d'adresser le courrier
directement à la secrétaire :

Sœur Elisabeth Sondag 83 rue de Sèvres 75006 Paris

**Dès réception de ce numéro, pensez à régler
votre COTISATION ou votre ABONNEMENT
pour 2008**

25 € : la cotisation-abonnement **pour les personnes physiques travaillant
au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.**

A partir de 32 € : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année
**pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des
relations avec l'Association.**

Échéance annuelle : janvier.

À régler par chèque à l'ordre de :

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et à envoyer directement 83, rue de Sèvres, 75006 PARIS
en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

**Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de
disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.**

**ARCHIVES
DE L'ÉGLISE DE FRANCE**

Bulletin de l'A.A.E.F.
(Association des Archivistes
de l'Église de France)
83, rue de Sèvres
75006 PARIS

Directeur de la publication :
Hugues LEROY

Impression INDICA
27, rue des Gros-Grès
92700 Colombes

*Les textes publiés n'engagent que la res-
ponsabilité de leurs auteurs. Le droit de
reproduction est soumis à l'autorisation des
auteurs et de l'Association.*